

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**  
**Séance du 24 mai 2016**

**AVIS**  
**SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016**  
**DE LA REGION**  
**LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRÉNÉES**  
**ADOPTÉ**

Suffrages exprimés : 195

**Pour : 165**

Contre : 3

Abstentions : 27

**RAPPORTEUR : Monsieur Olivier-Ronan RIVAT**

**Conseil Economique, Social et Environnemental  
Régional de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**



# **SOMMAIRE**

**Introduction par Jean-Louis CHAUZY,  
Président du CESER  
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**

**Conclusion de Carole DELGA,  
Présidente de la Région  
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**

**AVIS**



**Introduction par Jean-Louis CHAUZY,  
Président du CESER  
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**

Monsieur le Préfet de la Région,  
Monsieur le Vice-Président de la Région,  
Monsieur le DRAAF, Directeur Régional de l'Agriculture  
de l'Alimentation et de la Forêt  
Monsieur le représentant de la Rectrice,  
Monsieur le Président de l'Université de Montpellier, Cher  
Philippe AUGÉ,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

Aujourd'hui nous sommes réunis à l'Université de Montpellier pour présenter les premiers travaux du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées depuis l'installation de l'assemblée le 27 janvier dernier.

Je remercie chaleureusement le Président Philippe AUGÉ et son équipe qui ont permis l'organisation de cette session dans les locaux de l'Université.

Monsieur le Préfet, vous avez installé le CESER de la nouvelle région le 27 janvier, nous vous accueillons le 24 mai, soit quatre mois plus tard pour une première assemblée.

Nous avons mis en œuvre la nouvelle gouvernance négociée fin 2015, à égalité de responsabilité contrairement aux autres CESER qui ont modulé le partage des responsabilités en fonction du nombre de conseillers de chaque assemblée initiale.

Je remercie mon collègue et ami Guy GIVA d'avoir favorisé avant et après le 27 janvier et depuis avec tous les Vice-Présidents délégués la mise en place des 12 commissions et des deux sections installées en 6 semaines sur 4 jours ouvrables permettant ainsi une bonne intégration car nous devons préserver le 5<sup>ème</sup> jour pour le fonctionnement général de notre navire dont l'effectif s'élève à 213 membres auxquels s'ajoutent les 40 personnalités constituant, grâce à l'arrêté signé le 8 février 2016, le tour extérieur pour les sections.

Bien sûr, rien n'est simple, les distances, les kilomètres, l'alternance des lieux de réunions, la fatigue aussi...rien n'est simple pour personne, mais nous devons réussir cette période transitoire de 2 ans aussi pour apporter la preuve de l'utilité d'une assemblée consultative, la réalité de son fonctionnement et de son implication dans la vie régionale, dans un contexte où chaque mois un parlementaire dépose un projet de loi pour demander la suppression des CESER.

Rien ne s'obtient sans effort, tant pour l'équipe administrative que pour les conseillers par la présence et la préparation des réunions.

Nous avons la responsabilité de mettre en œuvre la nouvelle gouvernance qui repose sur :

- les conférences permanentes des 32 Vice-Présidents délégués
- les bureaux
- les assemblées plénières

Avec pour chaque réunion : un dossier préparatoire, un relevé de conclusions pour les réunions de bureaux adressé aux 213 conseillers et 40 personnalités extérieures.

C'est une charge redoutable qui implique un engagement sans faille de l'équipe de direction et de la directrice que je dois saluer et remercier.

Nous ferons en juillet un bilan de 6 mois de fonctionnement pour évaluer et corriger ce qui doit l'être.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-Président de la Région, nous formons désormais une assemblée, d'hommes et de femmes issus d'une très grande diversité territoriale, économique et sociale qui ont appris à se connaître, à travailler ensemble et partager aussi de la convivialité nécessaire à tous les groupes.

La région a su prendre la délibération qui nous permettait de préserver le fonctionnement acquis notamment pour les membres de section.

Entre Toulouse et Montpellier où nous alternons les lieux de réunions de bureaux et d'assemblées, Narbonne et Carcassonne deviennent des villes carrefours pour accueillir les commissions et sections dans de bonnes conditions.

Nous recherchons encore avec Guy GIVA et la Directrice des améliorations pour les lieux de réunions en attendant l'équipement de salles pour la visio-conférence.

## ***Quel nom pour la nouvelle Région?***

Monsieur le Préfet, à peine installés, vous nous avez interrogés, ainsi que la Présidente de la Région Carole DELGA pour réfléchir aux critères permettant de fixer le nom de la nouvelle région.

Ayant répondu favorablement, nous étions dans l'obligation de résultat.

Je suis très heureux que le Bureau du 14 mars ait voté à l'unanimité des suffrages exprimés la grille d'analyse proposée, comme nous le lui avons demandé, par la section prospective qui permet de suggérer un choix de dénomination ; celle-ci peut être partagée parce qu'elle tient compte de l'histoire, de la géographie, de la culture, de la notoriété, du sentiment d'appartenance avec une lisibilité qui intègre les efforts de communication faits depuis plus de 35 ans par les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, à savoir le binôme Languedoc-Pyrénées ou Pyrénées-Languedoc...avec la marque Sud de France à l'international.

- le Conseil Régional a repris les propositions des cinq noms du « Comité du nom », parmi lesquelles figure la proposition Languedoc-Pyrénées portée par le CESER.  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Je vous demande de répondre au sondage mis en place par la Région et de confirmer notre choix.



- le lieu de cette assemblée du CESER dans un amphi de l'Université de Montpellier n'est pas dû au hasard, je te remercie cher Philippe d'avoir accepté en quelques minutes la sollicitation que je t'ai faite le 29 février d'organiser la première assemblée du CESER. Cela a un sens qui est celui de notre engagement en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'attractivité de la nouvelle Région, c'est aussi celle de ses métropoles Montpellier et Toulouse et de ses universités.

### ***Soutien du CESER à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche***

- le Bureau du CESER du 9 mai a eu un premier débat sur l'actualité universitaire, je vous ai informé des contacts que j'avais pris avec les acteurs toulousains, mais aussi avec Philippe AUGÉ pour comprendre le projet de Montpellier, car le retrait de l'Idex à Toulouse fait beaucoup de bruit.

Je tiens à rappeler que pour le CESER l'excellence c'est d'abord de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent l'accès à l'enseignement supérieur, la possibilité de se construire un parcours pour accéder à une qualification, y compris par la voie de l'alternance, d'où notre attachement à la politique de sites qui accueillent 40 à 50% d'étudiants boursiers.

L'excellence dans l'accès à une formation, à une qualification, par la formation tout au long de la vie est une proposition constante de notre assemblée.

Mais l'excellence, c'est aussi la comparaison à l'international, notre visibilité et notre attractivité pour attirer des étudiants et des chercheurs.

### ***Toulouse et l'Idex***

Après avoir échoué à sa première tentative, le projet d'université fédérale de Toulouse, baptisé UNITI, a été présenté en décembre 2011 et retenu au titre de l'Idex. Depuis, il ouvre droit à des financements à hauteur de 25 millions d'euros par an, l'engagement était pris d'organiser en collèges et en transversalité la recherche scientifique et les sciences humaines notamment.

En 2013, la loi Fioraso portant sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche a organisé le système universitaire sous la forme de l'intégration (fusion), de la communauté ou de l'association.

Toulouse a fait le choix de la communauté et signé en 2015 une convention avec l'État.

Il faut certes aujourd'hui clarifier cette situation, mais on ne peut à la fois saluer le jury quand on gagne et le critiquer quand on perd. La mutualisation de la recherche et l'identification à l'international doivent au minimum être portées par la seule université de Toulouse.

### ***La COMUE de Montpellier***

Une université (Paul Valéry) est restée en dehors du projet, ce qui ne permettait pas de concourir avec succès à l'Idex, le choix est fait de présenter un dossier éligible au PIA 2 au titre du programme « Insiti » sur la thématique des Sciences du Vivant.

Dès que le dossier sera finalisé, en accord avec notre collègue le Président Philippe AUGÉ, j'adresserai une lettre de soutien à cette candidature qui pourra être jointe au dossier.

La réunion demandée au Premier Ministre pour voir dans quelles conditions l'État peut accompagner le projet et, pour Toulouse, quel est le bon cadre juridique de référence, n'exonère pas la responsabilité de la communauté universitaire de Toulouse sur cet échec.

### ***Travaux du CESER***

Nous allons maintenant examiner deux projets d'avis :

- 1) la réponse à la lettre de saisine signée en mars 2015 par les Présidents ALARY et MALVY sur notre vision de la nouvelle région : le diagnostic, les politiques à mettre en œuvre et quelle vision prospective à 2030.
- 2) L'avis obligatoire du CESER sur le projet de budget primitif 2016 du Conseil Régional.

Dans les deux cas, je tiens à saluer le travail des 12 commissions et deux sections pour leur contribution respective, ainsi que celui des équipes administratives et notamment ces derniers jours la chargée de mission de la commission 11-commission dite de synthèse, Dominique-Marie FELIX, et sa secrétaire Noémie EYQUEM, qui en bonne intelligence avec le Président, le bureau de la commission et le rapporteur ont eu la responsabilité de finaliser le projet d'avis en écrivant le week-end de

Pentecôte et celui des 21 et 22 mai pour envoyer dans les délais le projet d'avis dont celui sur le budget.  
L'assemblée doit les remercier !

### ***Quel défi pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ?***

Ce travail considérable vous sera présenté par le rapporteur général Michel ROBIN pour l'avis, et les scénarios prospectifs non soumis au vote seront présentés par Jacques LEPART. Pour la section prospective, c'est le résultat d'un an de travail avec quelques interruptions liées à l'actualité dans nos deux anciennes régions et à la préparation de la fusion.

La question s'est parfois posée : allons nous y arriver et à quelle échéance ?

De beaux esprits ont même expliqué que nous n'y parviendrions pas.

Nous avons surmonté toutes les difficultés en faisant respecter notre plan de travail, notre calendrier, notre indépendance et la volonté partagée d'additionner les compétences et les propositions malgré deux cultures différentes. Nous avons informé par lettre fin novembre 2015 les deux présidents des anciennes régions de l'avancée de nos travaux, puis nous avons préparé ensuite l'installation de la nouvelle assemblée et la nouvelle gouvernance par un règlement intérieur.

Les 12 commissions et les deux sections ont fait leur travail.

Je tiens à saluer le document présenté ce jour, même si la synthèse fait 200 pages avec ici ou là un catalogue un peu

trop fourni, et la valeur ajoutée que constituent les trois scénarios prospectifs.

La qualité de l'écriture et la compréhension des enjeux sont d'une grande utilité pour nous et pour poursuivre. C'est pourquoi j'ai proposé au Bureau du CESER le 9 mai, qui l'a accepté, de donner mandat au Président de la Section Claude DUPUY de poursuivre les travaux jusqu'à octobre 2017 pour établir un rapport sur la région à l'horizon 2040.

Le rapport du CESER proposé pour débat et vote doit bien sûr être pris en compte par la Région ; la Présidente Carole DELGA aura l'occasion de nous répondre...elle nous répond déjà par anticipation en exprimant le souhait que le CESER soit associé dans la préparation de trois principaux schémas comme le Plan Rail, ainsi qu'à l'évaluation des politiques, et dans les travaux de prospective qui valent déjà au CESER une notoriété affirmée.

Le rapport doit bien sûr intéresser l'État, Monsieur le Préfet, dont nous avons besoin dans les territoires et dans ses fonctions régaliennes mais aussi dans la vie quotidienne. Votre présence et celle de vos collaborateurs le prouvent.

Le rapport concerne aussi les autres collectivités et toutes les organisations qui sont présentes ici.

Au final, participer à la construction d'une nouvelle région doit être considéré comme une chance. Les Régions ont de nouvelles compétences et donc des responsabilités

qu'il faudra assurer sur l'orientation, la formation, le développement économique, la transition écologique.

J'avais depuis un an identifié un certain nombre de défis : 12, qui sont repris et synthétisés par la commission sous la forme de 5 défis et d'un enjeu sur le vivre ensemble et la République.

Je ne peux que les partager.

La création de richesses par le développement de toutes les activités productives de biens et de services, avec des nouvelles filières identifiées (autour du démantèlement des centrales nucléaires et la valorisation des déchets industriels, des énergies renouvelables sur le projet d'éoliennes flottantes en mer, la dermocosmétique et le potentiel de 8000 emplois avec déjà un écosystème de recherche) sont autant de signaux.

Le rapport et les travaux que nous devons poursuivre doivent répondre aux urgences économiques, aux urgences sociales, aux urgences environnementales.

L'accès à l'eau et à l'eau potable, l'accès aux soins pour tous, le droit de manger sainement, de se former, d'accéder à un emploi, le droit de se loger dans une région les plus attractives de France qui accueille 51 000 habitants de plus par an constituent des défis redoutables qui conditionnent le vivre ensemble.

Nous devons prendre des initiatives et proposer des réflexions partagées sur la politique en faveur de la montagne à l'horizon 2040.

- quelle économie, quels investissements, quelles mutations des activités liées au réchauffement climatique.

- l'urgence s'est aussi le défi de l'accès à des soins de qualité pour tous, le recul des déserts médicaux et du renoncement à se soigner.
- l'urgence sociale, c'est aussi le défi de l'accès au logement.

Le rapport nous oblige.

### ***Projet de budget 2016***

Préparé par une journée d'auditions de Vice-Présidents de la Région mardi 17 mai et des réunions spécifiques des commissions dans les domaines de leur compétence, mises en œuvre par l'équipe administrative que je remercie en accompagnant des Présidentes et Présidents de commission, le projet d'avis du CESER peut prendre acte d'un budget de 2,4 milliards qui est à la fois de transition, mais aussi d'engagement et donc de financement des politiques publiques que nous soutenons en faveur de la formation, de l'économie, de la relance du bâtiment et des travaux publics, de la mobilité, de la cohésion territoriale, de la transition écologique.

Le rapporteur vous en présentera le contenu après l'ultime réunion, le lundi 23 mai, de la commission 11 que je remercie.

### ***Modification du règlement intérieur : création d'un poste de Premier Vice-Président délégué***

Egalement à l'ordre du jour de notre assemblée plénière, le vote d'une modification du règlement intérieur concernant la composition du Bureau, et consécutivement de la composition de la Conférence permanente. En effet,

il est proposé de créer un poste de 1er vice-président délégué. Le candidat est Guy GIVA.

Il faudra également se prononcer par vote sur le remplacement au Bureau de M. Charles AUSSILLOUX qui occupait un poste de vice-président. M. AUSSILLOUX est devenu membre extérieur de la Section Prospective.

C'est son remplaçant M. Charles ALEZRAH représentant le 3<sup>ème</sup> collègue au titre du CREA - ORS qui est proposé à ce poste.

Notre assemblée a récemment intégré de nouveaux conseillers, ainsi je souhaite la bienvenue :

- Au titre du CESER de l'ancienne région Languedoc-Roussillon : à M. Serge VIALETTE, représentant le 1er collègue au titre de la FRSEA en remplacement de M. Michel PONTIER

- Au titre du CESER de l'ancienne région Midi-Pyrénées : à Mme Gaëlle KEDDIDECHE, représentant le 2<sup>ème</sup> collègue au titre de la CFDT en remplacement de Mme Bernadette RAIGNE ; Mme Sandrine SOLIMAN, représentant le 3<sup>ème</sup> collègue au titre de la Fédération régionale des conseils des parents d'élèves des écoles publiques, en remplacement de M. Michel RINALDI.

Nouvelle région, « nouvelles politiques régionales », le CESER est associé aux politiques mises en œuvre par la Région.

En effet, la Présidente de Région a clairement affirmé sa volonté que notre assemblée contribue aux divers débats en cours ou à venir.

Elle nous a saisi pour contribution aux Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, lancés le 21 avril dernier, qui s'achèveront en juillet, avec une phase de restitution des



travaux à l'automne. Ces Etats généraux, avec la voix des usagers, doivent permettre à la Région, autorité organisatrice des transports, de définir et d'engager les priorités ferroviaires et intermodales pour les vingt prochaines années. Nous présenterons un projet d'avis sur le sujet en assemblée plénière le 20 juin 2016.

Pour le second semestre, nous aurons à mener une réflexion et à formuler des propositions pour l'élaboration de 3 schémas régionaux : le Schéma régional de développement économique et d'internationalisation (SRDEII), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ou SRADDET, le Schéma régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Sur ce dernier point, se tiendra à l'automne la Conférence Emploi et Croissance organisée par la Région.

Notre assemblée devra commencer dès le mois de juin à accompagner la concertation dans les territoires.

Le CESER sera associé également à l'Assemblée des territoires qui sera créée par la Région pour construire une vision partagée de l'aménagement du territoire, inscrire les politiques de la Région dans la proximité et la solidarité, incarner la diversité des territoires ; cette assemblée permettra de représenter les Pays et les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et constituera ainsi un lieu de concertation et de mutualisation des expériences.

Par ailleurs, pour la mise en place de la Conférence territoriale de l'Action publique (CTAP) qui est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs

établissements publics, le CESER a demandé à la Présidente de Région d'être associé avec voix consultative ; la participation de la société civile à cette concertation régionale est porteuse d'une valeur ajoutée supplémentaire.

Dans les autres régions, à ce jour, tous les présidents/présidentes des régions, le président/la présidente des CESER sont invités(e)s permanents de la CTAP avec voix consultative.

Toujours dans ce souci d'une construction collective des politiques publiques locales, l'ancien CESER Midi-Pyrénées s'était porté tête de réseau des conseils de développement et réunissait régulièrement ces derniers au sein d'une conférence.

La loi MAPTAM de 2014 en créant les PETR confère une nouvelle reconnaissance de la part du législateur aux Pays. Ces PETR constituent un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non ; ils sont le pendant des pôles métropolitains.

Sur ma proposition, le Bureau du CESER LRMP réuni le 14 mars a accepté que le CESER conserve le rôle de tête de réseau en continuant à fédérer les conseils de développement des métropoles, des agglomérations et PETR de la région LRMP.

Je convoquerai la Conférence des conseils de développement à l'automne.

## **Réussir l'interconnexion par la LGV de grand Sud-Ouest Européen.**

Autre actualité, le 31 mars dernier l'Association Eurosud Transport que je préside a organisé et réussi un colloque national sur le financement des grandes infrastructures du Sud-Ouest européen, 300 acteurs étaient présents.

Ont participé à cette manifestation Guy GIVA, vice-président délégué, Jean-François AGRAIN, président de la commission aménagement du territoire - pour le CESER LRMP, toutes les collectivités et les branches professionnelles de la région. Le ministre des transports Alain VIDALIES nous propose une réunion de travail sur le financement des grandes infrastructures du Sud-Ouest européen, qu'il présidera, le 22 juin au matin. Cette décision montre notre capacité à nous mobiliser sur les grands projets au service de la région et de notre pays et la crédibilité de nos initiatives.

Je vous remercie du travail engagé depuis 4 mois.



**Conclusion de Carole DELGA,  
Présidente de la Région  
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**

Merci M. le Président, cher Jean-Louis, Mesdames Messieurs les Conseillers et Conseillères, chers amis.

C'est aujourd'hui la troisième fois que je m'exprime devant votre assemblée en tant que Présidente de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. J'ai toujours pensé que le Conseil régional et le CESER devaient entretenir un dialogue intense pour apporter des réponses pertinentes aux questions qui se posent, que nous posent nos concitoyens. Votre assemblée incarne parfaitement cette démocratie permanente et participative que j'initie depuis mon élection à la tête de la Région.

Lorsqu'on a créé les CESER en 1992, on voulait amener la parole aux forces vives des territoires, c'est le terme qui était utilisé. Je constate aujourd'hui avec responsabilité et enthousiasme que vos forces n'ont pas décliné et que vous continuez d'enrichir les politiques régionales, comme vous l'indiquez M. le Président, avec d'autant plus d'enthousiasme dans cette nouvelle configuration, en

découvrant des nouveaux enjeux, de nouvelles complémentarités et donc de nouveaux horizons. (...)

Nous devons aussi avoir des actions qui soient fortes de par le taux de chômage qui est élevé dans notre région et nous avons mis plusieurs axes en œuvre dans le cadre de notre budget. Cela a été relevé, notre budget est bien sûr porté par les valeurs de la majorité régionale. (...)

C'est tout d'abord construire un avenir pour nos jeunes générations et c'est bien entendu à travers l'éducation, à travers l'enseignement, à travers la formation que nous avons mise en place, avec un équipement fort sur nos territoires. En effet dans le plan Marshall qui concerne le bâtiment et les travaux publics, il s'agit avant tout donner des équipements sur l'ensemble de nos territoires. C'est pourquoi nous avons décidé d'augmenter massivement la construction de lycées, la rénovation de nos lycées, la construction et la rénovation des centres de formation pour les apprentis sur tous les territoires.

J'ai entendu certains intervenants, chacun a l'opinion qu'il souhaite, mais si passer de 600 M€ à 880 M€ n'est pas un effort suffisant, moi en tant que Présidente responsable, je revendique cet effort et je l'assume, car nous avons mis en

œuvre une politique ambitieuse, une politique réaliste, qui permet aussi à nos jeunes et à nos aînés de pouvoir bénéficier de maisons de santé pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire, de bénéficier d'équipements sportifs et culturels qui sont indispensables.

Nous avons voulu de l'éducation à travers les valeurs de l'éducation populaire, à travers les valeurs sportives, c'est pourquoi nous avons décidé que dans ce budget il y aurait un dispositif qui serait élargi à l'ensemble des territoires, c'est-à-dire avec l'aide de la Région, pour les clubs sportifs amateurs. Nous pouvons aider à l'équipement de ces petits clubs sportifs qui irriguent tous les territoires, et à travers les aides à l'équipement nous reconnaissons le travail de tous ces bénévoles qui permettent justement de donner une éducation et d'avoir un sens du collectif, un sens aussi de l'équipe et de savoir se battre avec des règles communes, de savoir rester dans la cohésion sociale et humaine indispensable dans notre société.

C'est également le plan 500 000, nous avons souhaité participer à cette formation supplémentaire des demandeurs d'emploi. Si nous formons 30 000 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport aux 60 000 habituels, il s'agit de trouver un budget de 111 M€ et non plus 90 M€. Nous avons pu avoir un budget fort

grâce aux partenaires sociaux qui ont complété la dotation de l'État, c'est pourquoi nous n'avons pas des formations au rabais parce que nous sommes en moyenne à des formations qui seront à 4 200 €, ce qui permet d'avoir des formations courtes en nombre réduit, et au contraire des formations qualifiantes. Nous avons refusé de faire du chiffre, j'ai entendu parler des échéances électorales et je tiens à vous apporter un scoop : je ne me présente pas l'année prochaine, ni aux législatives ni aux présidentielles. Nous n'avons pas cet aspect-là à prendre en compte.

Nous avons voulu que dans ce plan de formation pour les demandeurs d'emploi, ce soit des formations qualifiantes qui permettent d'intégrer durablement le nombre d'emplois, et en effet de s'adapter aux besoins de nos entreprises parce que nous avons trop souvent des secteurs qui recherchent des salariés et qui n'en trouvent pas dans des conditions qui sont tout à fait correctes. Nous sommes attentifs, dans le cadre des aides que nous donnons aux entreprises, à ce que toutes les conditions sociales soient respectées, et nous avons également des clauses environnementales.

C'est également un budget qui donne un soutien fort au monde agricole. L'agriculture et l'agroalimentaire sont la



toute première force sur notre région : 155 000 emplois sont liés à ce domaine. Il est nécessaire d'aider les filières en crise, je pense à la filière maraîchère ou à la filière avicole, mais aussi de pouvoir aider à une restructuration dans le secteur de l'élevage, car nous devons avoir un modèle agricole qui puisse évoluer.

Nous devons aussi renforcer notre région en matière d'agriculture bio puisque nous sommes la première région bio de France, et nous sommes la première région aussi en termes de conversion. Nous avons aussi travaillé avec les Agences de l'eau pour permettre d'avoir un budget qui soit à la hauteur de cet élan qui est en train de se développer parce que nous défendons une agriculture de qualité sur tous les territoires et nous voulons aussi que ce soit notre étendard, cela en complément d'un tourisme de qualité.

J'étais dans une réunion organisée par la Tribune où nous parlions en termes économiques du développement touristique, vous avez pu voir le film des Grands Sites de la nouvelle Région sur lequel figurent aussi bien le pont du Gard que le Pic du Midi. Nous avons à travers ce film un pouvoir d'attractivité fort, mais nous devons aussi structurer la filière touristique à travers les formations pour les salariés et à travers aussi une montée en gamme des

équipements réceptifs et cela, nous allons le travailler pour le budget 2017.

Nous avons aussi décidé d'une priorité pour l'accès à l'éducation pour tous, c'est pourquoi le fonds de restauration scolaire sera renforcé, c'est-à-dire qu'il y aura un fonds dans chaque lycée qui permettra d'aider les parents en difficultés pour payer la cantine, car nous voulons que nos jeunes puissent avoir un repas équilibré quels que soient les revenus des parents, et des repas qui seront confectionnés à partir de produits locaux.

Dès la rentrée 2016, nous allons mener une action d'information et de sensibilisation auprès des gestionnaires des lycées pour passer des marchés publics qui permettent de s'approvisionner en proximité ; c'est bien sûr avoir des marchés pour nos agriculteurs et c'est également une éducation pour nos jeunes au manger local, à avoir un équilibre alimentaire qui est lié à la santé.

Concernant l'équilibre territorial, c'est bien sûr investir dans tous les territoires, le Président l'a rappelé, avec la politique de sites universitaires, c'est un sujet que nous continuons à défendre et une identité très forte, car nous savons très bien qu'un établissement d'enseignement

supérieur dans une petite ville permet à des enfants de conditions modestes d'accéder à l'enseignement supérieur.

Le taux d'élèves boursiers à Montpellier ou à Toulouse est d'environ 30 %, quand nous sommes à Tarbes ou à Béziers à plus de 50 %. Donc nous devons donner ce signal très fort, j'y suis très attachée même si les communautés universitaires, surtout de Toulouse, traversent une période difficile avec le retrait de l'IDEX, mais nous serons à leurs côtés pour avoir une dynamique plus forte sur une intégration et sur la nécessité d'avoir une visibilité à l'international et d'avoir un parcours de formations au niveau régional qui soit tout à fait cohérent.

Voilà les points que je voulais vous indiquer. Bien sûr avec une vision d'aménagement du territoire qui est très forte, nous allons créer un Parlement de la montagne, Christian BOURQUIN avait créé le Parlement de la mer qui permet d'avoir un lieu de concertation entre acteurs économiques et acteurs publics, qui nous a permis d'ailleurs de présenter des offres sur les moyens marins, des offres qui ont été arrêtées en concertation avec l'ensemble des acteurs qui a été possible par le Parlement de la mer.

Nous allons créer aussi un Parlement de la montagne puisque la montagne est une force et une identité aussi de notre territoire, que ce soit par le Massif Central ou les Pyrénées.

Ces sujets seront au cœur de nos politiques territoriales, politiques territoriales que nous allons aussi rénover dans le cadre du budget 2017 avec une attention toute particulière pour les centres bourgs parce que nous voulons soutenir la vitalité des centres bourgs, vitalité commerciale. Nous devons aussi soutenir les investissements publics qui créent un cadre d'achat pertinent. Nous voulons également avoir politique sur la rénovation des logements.

Je conclurai sur l'engagement très fort que nous avons pour être la première région à énergie positive au niveau européen, c'est pourquoi le dispositif de l'écochèque va aussi être renforcé sur toute la région, il est de 1 500 € pour les particuliers pour la rénovation de leur habitat, pour déjà consommer moins, avoir des charges moins élevées, mais également pour soutenir le travail artisanal de rénovation qui est indispensable.

Nous allons aussi avoir une action plus forte sur les énergies renouvelables, nous devons, nous la puissance

publique, encourager et favoriser les processus de concertation pour qu'il y ait une vraie accessibilité.

Voilà les points que je voulais vous donner en réponse à certaines interventions et vous assurer que nous serons mobilisés également pour nous battre dans le cadre des recettes nécessaires, c'est pourquoi nous allons avoir un débat dans le cadre d'une délibération que j'ai proposée sur la nécessité de donner les moyens aux régions d'avoir une autonomie fiscale, donc débattre sur la fiscalité qui est attribuée aux régions, une fiscalité dynamique.

Également dans cette délibération, nous demandons une courbe différente des trajectoires budgétaires sur la baisse des dotations ; nous jugeons que sur cette année, cumulé aux autres années, nous avons un saut qui est trop important pour les finances des collectivités locales qui pourrait compromettre gravement les politiques publiques et les services publics que nous menons. Nous avons également la volonté d'avoir un travail sur la dotation globale de fonctionnement qui doit avoir d'autres critères au niveau national, et prendre en compte en particulier le revenu par habitant des territoires parce que c'est celui-là qui est le vrai indicateur des inégalités et nous devons donc retravailler sur toute cette fiscalité locale qui doit être plus juste et plus dynamique.

Voilà Mesdames et Messieurs les Conseillers les premiers éléments que je tenais à vous donner. Notre collaboration n'en est qu'à ses débuts, nous avons en effet de nombreux chantiers à mener, mais soyez assurés de mon envie de travailler avec vous en m'appuyant bien sûr sur votre expertise. Vous êtes la caisse de résonance de la société civile qui anime l'activité économique et sociale de notre belle et grande région. Je connais votre détermination. (...)

Nous devons monter des chantiers, monter des actions ensemble parce que nous sommes tous assurés que notre région a un potentiel qui est important, a aussi une capacité d'innovation technologique, d'innovation sociale, que nous devons mettre en œuvre. Nous devons bâtir une nouvelle économie, une nouvelle économie plus respectueuse de l'être humain, une nouvelle économie qui soit sur tous les territoires et surtout une nouvelle économie qui soit partagée et qui permette d'avoir de la solidarité entre les habitants de notre région et entre ses territoires.

Je vous remercie.







**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**  
**Séance du 24 mai 2016**

**AVIS**

**SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016**

**DE LA REGION**

**LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRÉNÉES**

**ADOPTE**

Suffrages exprimés : 195

**Pour : 165**

Contre : 3

Abstentions : 27

RAPPORTEUR : **Monsieur Olivier-Ronan RIVAT**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET</b>	
	<b>REGIONAL</b>	<b>5</b>
	<i>II.1. RECETTES</i>	5
	<i>II.2. DEPENSES</i>	11
<b>III.</b>	<b>LES POLITIQUES RÉGIONALES</b>	
	<b>EN 2016</b>	<b>13</b>
	<i>III.1. L'aménagement du territoire régional</i>	13
	<i>III.2. Education, emploi, formation</i>	17
	<i>III.3. Développement économique</i>	34
	<i>III.4. Enseignement supérieur, recherche, innovation, transfert technologique</i>	40
	<i>III.5. Agriculture, agroalimentaire, forêt, bois</i>	45
	<i>III.6. Méditerranée</i>	49
	<i>III.7. L'environnement et la transition énergétique et écologique</i>	51
	<i>III.8. Santé, sport, cohésion sociale</i>	54
	<i>III.9. Culture, jeunesse, citoyenneté, vie associative</i>	62
<b>IV.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>67</b>
<b>V.</b>	<b>EXPLICATIONS DE VOTE</b>	<b>71</b>
<b>VI.</b>	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>121</b>
<b>VII.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>127</b>
	<i>VII.1. Informations générales et financières (ratios)</i>	127
	<i>VII.2. Annexes concernant les éléments budgétaires – Commission n°3 « Agriculture, Agroalimentaire, Forêt, Bois »</i>	128



## I. INTRODUCTION

Ce budget primitif 2016 présente la particularité d'être tout à la fois le premier de la mandature de l'assemblée régionale nouvellement élue et le premier de la nouvelle Région née de l'union des ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Dans ce contexte inédit de fusion, ce budget prévisionnel est nécessairement un budget de transition qui vise à garantir, en premier lieu, la continuité du fonctionnement et de l'action régionale et à honorer, en second lieu, les engagements précédemment pris par les deux Régions, qui sont en cours d'exécution.

Ce premier budget primitif n'est pas qu'un simple agrégat des budgets régionaux antérieurs. Il affirme des priorités. Il met en avant des politiques volontaristes qui constituent une première action en faveur du développement et de l'économie régionale, en favorisant un effet de levier sur l'activité.

Le CESER relève notamment les efforts particuliers consentis en faveur de la construction des lycées (71 millions d'euros) auxquels s'ajoutent 197,6 millions d'euros pour la rénovation des anciens et à la formation professionnelle (9 millions d'euros pour la construction et la rénovation des centres de formation des apprentis). C'est aussi un budget qui intègre pour la première fois dans ses ressources les financements européens, dont l'Etat a désormais transféré la gestion aux Régions.

Si ces fonds européens représentent une part importante des ressources budgétisées hors emprunt (près de 17%) et en augmentent le montant, ils constituent néanmoins des recettes affectées aux seules dépenses des politiques européennes contractualisées.

Le CESER exprime dès lors une nouvelle fois son regret que la Région ne dispose pas de l'autonomie fiscale qui lui serait nécessaire pour dégager les volumes de ressources et les marges de manœuvres utiles à l'exercice de ses responsabilités économiques et territoriales accrues et au pilotage stratégique de son action.

S'il revient à l'Etat de veiller à la péréquation nationale entre les Régions plus ou moins riches lors de la redistribution du produit des impôts, les Conseillers du CESER regrettent que les contribuables de la région ne puissent établir un lien direct à travers l'impôt entre le citoyen et l'institution régionale elle-même.

Pour autant, le CESER se félicite de manière générale des objectifs et des ambitions prioritaires affichés par la Région dans le cadre des politiques transversales présentées.

Ces objectifs font en effet un large écho aux préconisations que le CESER a eu l'occasion d'exprimer dans ses avis et qui se retrouvent, pour la plupart, dans l'avis qu'il vient de rendre sur l'aménagement et le développement de la nouvelle région à l'horizon 2030.

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué par la baisse des dotations de l'Etat, et par le manque de dynamisme des ressources, le CESER approuve à cet égard la décision de la Région de s'autoriser un recours à l'emprunt à la hauteur de sa capacité d'autofinancement.

Cette mesure permettra, si elle est menée à son terme, de mobiliser, sans attendre, les ressources nécessaires aux équipements structurants utiles au développement équilibré du territoire et à la relance de l'économie régionale, avec un impact positif sur l'emploi et la croissance.

Les Conseillers du CESER considèrent en outre que la Région doit remplir un rôle de chef de file à jouer aux côtés des autres collectivités territoriales et de l'Etat, afin de favoriser la coordination des politiques publiques territoriales et d'exercer un effet de levier au travers de ses engagements financiers.

En effet cette première année de mandature est consacrée à une construction participative des trois schémas régionaux qui orienteront les politiques régionales (SRESRI, CPRDFOP, SRDEII) <sup>(1)</sup> et aux États Généraux du Rail.

Le CESER prend acte que la révision des Contrats de Plan Etat-Région des deux anciennes Régions interviendra d'ici à la fin de l'année 2016. Celle-ci devra permettre d'adapter la programmation aux nouveaux enjeux de la région.

C'est en gardant à l'esprit ces différentes considérations que les Commissions sectorielles du CESER ont analysé, ci-après, les caractéristiques générales du budget primitif 2016, ainsi que les mesures de politiques publiques budgétisées.

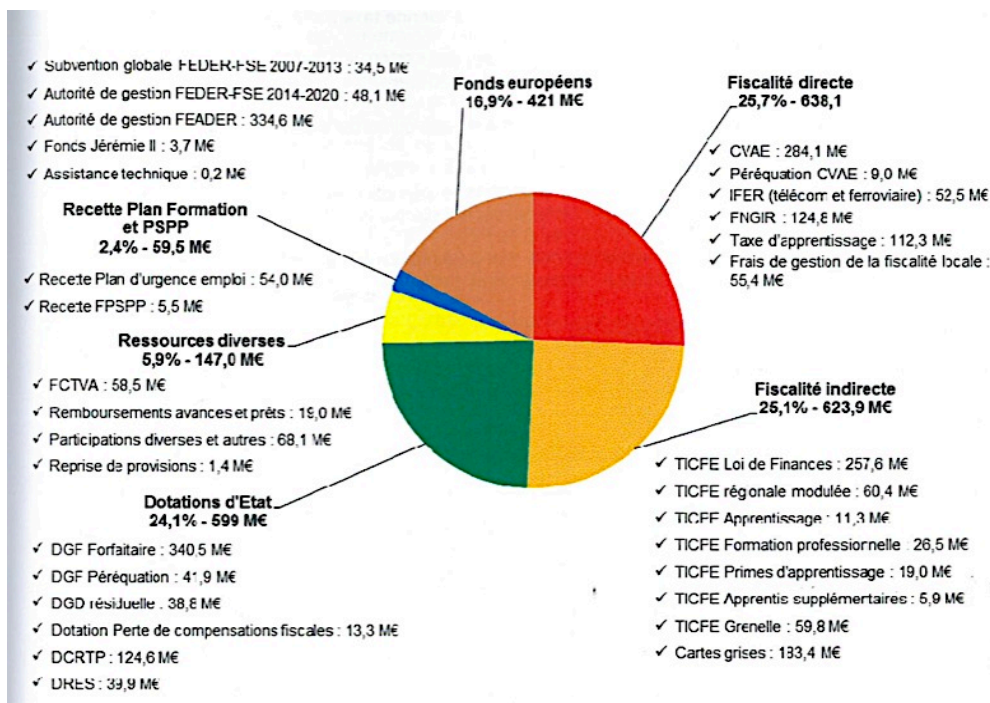
(1) Voir le glossaire en fin du document



## II. ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET REGIONAL

### II.1. RECETTES

Le volume des ressources régionales hors emprunt prévu au budget primitif 2016 est de 2 milliards 488 millions d'Euros.



Source : documentation Conseil Régional

Avis sur le Budget Primitif 2016  
de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

<b>TABLEAU GENERAL PREVISIONNEL DES RESSOURCES EN 2016 (hors emprunt)</b>	
<b>Fiscalité Directe</b>	<b>638 081 958</b>
- CVAE	284 0280
- Part péréquation	9 000 000
- IFR	52 470 000
- FNGIR	124 760 720
- Taxe d'apprentissage (part fixe + dynamique)	112 339 262
- Frais de gestion de la fiscalité locale	55 411 696
<b>Fiscalité Indirecte</b>	<b>623 895 621</b>
- TICPE loi de finances	255 085 023
- Compensation CREPS	1 462 033
- Compensation formation détenus	1 065 795
- TICPE régionale modulée	60 400 000
- TICPE "Grenelle"	59 800 000
- TICPE Apprentissage	11 284 770
- TICPE formation professionnelle	26 498 000
- TICPE Primes d'apprentissage	19 000 000
- TICPE recrutement apprentis supplémentaire	5 900 000
- Cartes Grises	183 400 000
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>658 493 720</b>
- D.G.F. forfaitaire	340 460 600
- D.G.F péréquation	41 882 850
- D.C.R.T.P.	124 608 620
- Dotation perte de compensation fiscale	13 315 950
- D.G.D résiduelle	38 834 700
- D.R.E.S.	39 859 000
- Plan de formation demandeurs d'emplois.	59 532 000
<b>Participations</b>	<b>4 622 000</b>
- Participation Départements cités scolaires et enseignement supérieur	4 622 000
<b>Ressources diverses liées aux compétences transférées</b>	<b>14 800 000</b>
- FARPI + 22,5 % EPLEA	14 800 000
<b>Ressources Diverses</b>	<b>127 571 143</b>
- F.C.T.V.A.	58 500 000
- Remboursements Avances et Prêts	19 026 153
- Divers recettes investissement	18 755 250
- Divers recettes fonctionnement	29 877 516
- Reprise de provisions	1 412 224
<b>Fonds européens</b>	<b>420 991 725</b>
- Subvention globale FEDER I (2007/2013)	16 650 000
- Subvention globale FEDER F (2007/2013)	2 000 000
- Subvention globale F.S.E. (2007/2013)	15 800 000
- Divers recettes Européennes dont Assistance technique	182 000
- Fonds Jeremie II	3 700 000
- FEDER I (2014/2020)	30 990 800
- FEDER F (2014/2020)	300 000
- FEADER I	50 385 525
- FEADER F	284 219 500
- FSE I (2014/2020)	8 129 300
- FSE F(2014/2020)	8 634 600
<b>Total hors emprunt</b>	<b>2 488 456 167</b>

Source : documentation Conseil Régional

Ces recettes sont constituées pour :

25,7% de fiscalité dite « directe » (638 millions d'Euros)  
25,1 % de fiscalité dite « indirecte » (623,9 millions d'Euros)  
24,1% de dotations de l'Etat (599 millions d'Euros)  
16,9% de fonds européens (421 millions d'Euros)  
les 8,2% restants se répartissant entre des ressources diverses (147 millions d'Euros, dont 58,5 millions d'Euros de FCTVA) et les recettes issues du Plan Formation et PSPP (59,5 millions d'Euros)

Hors emprunt d'équilibre (403 millions d'euros) et hors fonds européens (421 millions d'euros), les ressources de la nouvelle Région s'élèvent à 2 milliards d'Euros, ce qui avoisine le montant cumulé des ressources inscrites dans les deux budgets primitifs 2015 des ex-Régions.

L'augmentation globale des recettes n'est qu'apparente. Elle est principalement liée :

- à l'apparition dans le budget régional de la ligne relative aux fonds européens, Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Social Européen (FSE), Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), qui représentent 421 millions d'Euros, dont 334,6 millions d'Euros de FEADER, dont la gestion régionale a été transférée de l'Etat aux Régions,
- aux recettes de compensation des nouveaux transferts de compétences

- à l'augmentation du tarif des chevaux fiscaux de la carte grise (44€) issue de l'alignement du tarif des chevaux fiscaux de la nouvelle Région sur celui de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon.

Pour autant, cette augmentation apparente des ressources ne donne pas à la Région de marge de manœuvre supplémentaire pour mener son action. La refiscalisation affichée des ressources issues de la formation professionnelle et de l'apprentissage cache en réalité l'absence de dynamisme de l'assiette et l'absence de maîtrise des taux.

A périmètre constant, le budget régional enregistre même une baisse de recettes de près de 2%. Cette baisse est imputable à une diminution de 40 millions d'Euros de la DGF, et à la stagnation des autres dotations, alors même que la collectivité voit ses compétences accrues par de nouveaux transferts.

En l'absence de marge de manœuvre fiscale, la Région n'a d'autre recours que de s'appuyer sur son autofinancement et sur sa capacité d'emprunt pour mettre en œuvre ses politiques prioritaires.

Les recettes fiscales de la région représentent 1 milliard 261 millions d'Euros. Sur ce montant, la part de recettes d'origine fiscale sur laquelle la Région détient un pouvoir de vote est d'à peine 183,4 millions d'Euros (cartes grises). Cela montre bien à quel point la Région est contrainte dans sa capacité à administrer librement sa collectivité territoriale, comme la Constitution lui en reconnaît le droit.

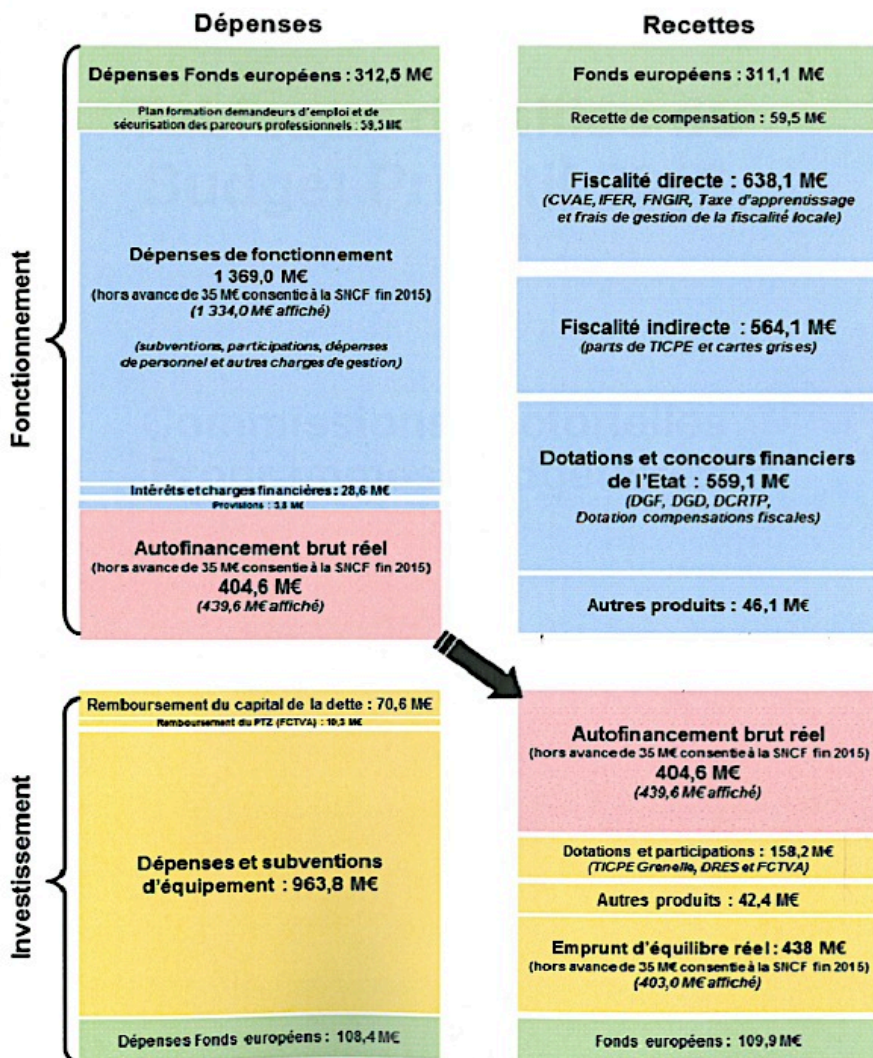
Les recettes issues du transfert des compétences représentent 14,8 millions d'Euros. Ce montant ne permet pas de rendre compte, à terme, du surcoût que représentent pour la Région les nouveaux transferts de compétences issus des dernières lois de décentralisation.

La capacité d'autofinancement de la nouvelle région reste bonne (404,6 millions d'Euros).

Le rapprochement de la dette de l'ex-Région Languedoc-Roussillon et de celle de l'ex-Région Midi-Pyrénées ne génère pas à ce jour d'inquiétude sur le caractère sain des finances régionales. Les ratios financiers présentés par la Région, à savoir l'épargne brute, l'endettement par habitant, la capacité de désendettement, affichent de bons résultats. La notation de la Région au niveau AA, assortie d'une tendance jugée stable qui vient d'être établie par l'agence de notation Fitch Ratings, corrobore ces bons résultats.

Avis sur le Budget Primitif 2016  
de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

**Equilibre général du projet de Budget Primitif 2016 : 2,891 milliards €**



Source : documentation Conseil Régional

## **II.2. DEPENSES**

Au-delà de la présentation budgétaire, le CESER se félicite des politiques territoriales affichées par la Région comme priorités pour relancer et conforter l'économie régionale et pour réduire les inégalités de développement et d'équipement du territoire.

Ces priorités sont les suivantes :

Pour les citoyens :

« Une politique ambitieuse en faveur de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Pour les entreprises et l'emploi :

« Une mobilisation générale au profit du développement économique »

Pour les territoires et l'environnement :

« Un engagement fort au profit d'un aménagement équilibré, durable et solidaire, vecteur d'un rayonnement international »

Pour l'égalité entre les citoyens et entre les territoires :

« Le renforcement de la solidarité et la préservation du lien social ».

Il convient toutefois d'analyser les propositions sectorielles de mise en œuvre de ces ambitions, d'en apprécier la pertinence ainsi que l'adéquation entre les objectifs poursuivis et les dépenses prévisionnelles qui leur sont

affectées. C'est ce à quoi les Conseillers du CESER s'attachent ci-après.



### III. LES POLITIQUES RÉGIONALES EN 2016

#### III.1. L'aménagement du territoire régional

##### Les infrastructures numériques :

Le CESER se félicite de la priorité que la Région entend donner au développement des infrastructures numériques sur le territoire régional. De fait, il est également convaincu qu'il s'agit là d'une problématique essentielle pour l'aménagement et le développement futur de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, qui, mal prise en compte, peut être cause de fractures à la fois sociales et territoriales.

Dans l'immédiat, le défi est d'équiper au plus vite l'ensemble du territoire régional pour permettre l'accès de tous à des réseaux de communication à Très Haut Débit, que ce soient des réseaux filaires, notamment de fibre optique, ou bien des réseaux alternatifs, satellitaires ou hertziens, plus adaptés aux espaces de faible densité. Le CESER enregistre donc avec satisfaction l'annonce de l'accompagnement financier, en 2016, de l'ensemble des projets départementaux de déploiement du Très Haut Débit. Il salue d'ailleurs, à ce sujet, le très fort engagement, singulièrement financier, des collectivités locales.

Cela étant, le CESER invite la Région à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, notamment pour éviter les effets « frontières » entre départements et/ou entre réseaux, voire un rôle de correcteur d'inégalités, notamment tarifaires, par un soutien privilégié aux

territoires de faible densité de population et d'activités, délaissés par les initiatives privées.

Le CESER souligne également la nécessité de ne pas limiter l'approche du développement du très haut débit à la seule dimension technique. Compte tenu des répercussions des technologies numériques en matière d'organisation du travail, de relations sociales, d'accès aux marchés, etc., la sensibilisation, la mobilisation et la formation des acteurs économiques, éducatifs et sociaux constituent en effet des enjeux tout aussi importants à prendre en compte. Pour être pleinement efficace, la démarche engagée en matière d'aménagement numérique de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées doit donc être assortie d'un accompagnement des populations, et singulièrement des plus fragiles (pauvreté, isolement, situation de handicap, etc.), mais aussi des entreprises, à des usages dont certains relèvent d'ailleurs de plus en plus de l'obligation.

### **Les politiques contractuelles territoriales :**

En ce qui concerne les politiques contractuelles territoriales, le CESER prend acte avec satisfaction de la volonté de la Région de poursuivre ses soutiens aux projets de territoire, de les faire « converger » et de les étendre à l'ensemble des territoires de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées en cohérence avec les prochains Schémas Régionaux, notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Il lui paraît en effet très important de ne pas trop tarder pour affirmer un projet régional et

harmoniser les modalités d'intervention de la Région à l'égard des territoires.

Pour ce qui est de la Montagne, le CESER prend acte de la création annoncée d'un Parlement de la Montagne. Il s'interroge néanmoins sur la valeur de cette instance par rapport aux Comités de Massif préexistants pour le Massif Central et pour les Pyrénées. S'agit-il simplement de regrouper les deux Comités de Massif pour traiter de questions communes aux deux massifs ? S'agit-il de mobiliser d'autres acteurs et, si oui, lesquels ? Le CESER aimerait en tout cas des éclaircissements à cet égard.

Dans le même ordre d'idée, le CESER souhaiterait disposer d'informations complémentaires en ce qui concerne la composition et le rôle de l'Assemblée des Territoires. S'il s'agit, comme il l'a compris, de créer à travers cette instance un lieu d'échange entre territoires, le CESER considère en tout cas que la dénomination de Conférence des Territoires serait bien plus appropriée que celle d'Assemblée. Mais alors, pourquoi ne pas élargir la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) ?

### **Les transports et les infrastructures :**

Pour ce qui est de la politique régionale des transports, le CESER se félicite tout d'abord de l'engagement dont témoignent l'organisation des Etats Généraux du Rail et de l'Inter-modalité et l'annonce d'une politique régionale des transports ainsi refondée.

Cela étant, le CESER prend acte avec satisfaction d'un budget qui, bien que transitoire, affiche un financement soutenu en faveur des transports, notamment ferroviaires.

En matière ferroviaire, le CESER se réjouit tout particulièrement de la volonté de la Région de relancer le débat public quant à l'aménagement de la liaison Toulouse-Narbonne en cohérence avec la réalisation des lignes nouvelles à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan.

Le CESER qui s'était naguère inquiété de l'avenir de la ligne Montréjeau-Luchon salue également l'engagement annoncé des études en vue du renouvellement de la voie et de la caténaire sur cette ligne.

En ce qui concerne les gares et points d'arrêts, le CESER donne acte à la Région des progrès déjà significatifs sur les délais raccourcis et le budget consacré à l'Agenda d'Accessibilité Programmée des services de transports ferroviaires pour l'ex-Région Midi-Pyrénées et note avec satisfaction l'annonce des études préalables à l'extension de l'action engagée au réseau ferroviaire de l'ex-Région Languedoc-Roussillon ainsi qu'aux points d'arrêts routiers, conformément à l'engagement d'harmonisation par le haut pris par l'exécutif régional.

S'agissant de la tarification, le CESER note avec intérêt l'ambition de la Région d'harmoniser les politiques tarifaires existantes et de définir une nouvelle gamme régionale. Pour le CESER, c'est là, en effet, l'occasion d'affirmer une stratégie tarifaire privilégiant les usages

fréquents, via l'abonnement, et favorisant l'inter-modalité, avec le souci d'une tarification sociale.

En matière d'infrastructures routières, le CESER s'inquiète de la réalisation prochaine des investissements prévus compte tenu des difficultés que connaît l'Etat pour assurer sa part de cofinancement. Il constate par ailleurs avec dépit que l'attente de la clause de revoyure du CPER justifie des reports d'appels d'offre ou de notifications de marché qui vont à l'encontre de la volonté de relance justement exprimée par la Région au travers de son « Plan Marshall ».

S'agissant enfin des transports aériens, le CESER s'interroge quant à la multiplicité des aéroports sur le territoire régional. Il prend donc acte avec intérêt de la préparation courant 2016 d'une stratégie régionale pour l'aérien qui devrait clarifier la position de la Région à ce sujet.

### **III.2. Education, emploi, formation**

En Préambule, le CESER se félicite que les priorités affichées dans les orientations budgétaires de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées en faveur de l'éducation, de la formation et de l'emploi de la jeunesse, soient fortement réaffirmées et que les ressources allouées soutiennent bien ces priorités.

Dans un contexte de nouvelle Région, avec de nouveaux élus en responsabilité, le CESER tient à insister sur quelques points, pour les domaines qui concernent l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi :

- **l'importance de l'évaluation des politiques** qui vont être conduites par la collectivité régionale : évaluation des moyens bien sûr, mais avant tout évaluation des résultats (quantitatifs et qualitatifs) au regard des objectifs fixés au départ.

Pour le CESER, cette évaluation des politiques publiques doit être envisagée, réfléchi et construite en amont de la mise en place de ces politiques avec :  
un bilan exhaustif de l'ensemble des politiques menées et des actions engagées dans les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées :

- **une analyse fine ex ante des besoins et des enjeux** pour poser les objectifs à atteindre et les moyens pour y arriver,
- **une définition des critères et des procédures d'évaluation**, dès la phase de construction du projet, qui devront être rigoureuses pour permettre une réelle évaluation, et non un simple état des lieux quantitatif.

Cette démarche d'évaluation doit être envisagée afin d'interroger, « in itinere » et « ex post », le ou les écarts entre les résultats atteints et les objectifs initiaux de l'action mais aussi permettre de réajuster le dispositif en identifiant les manques ou les lacunes tout le long, grâce à des phases d'étapes. A ce titre, le CESER souhaite être inclus en amont dans le processus de construction ainsi que dans le suivi de l'évaluation des politiques publiques de la Région.

- **l'importance de communiquer et diffuser plus largement ces évaluations.**

A cet égard, le CESER considère que l'organisme d'évaluation qui sera choisi par la Région devra répondre à des critères de qualité et d'indépendance.

- **le suivi et la lisibilité des politiques régionales,** notamment sur l'utilisation des fonds publics et la répartition secteur public/ secteur privé.

Eu égard à la raréfaction des finances publiques et donc des ressources, il est important que l'exécutif régional liste les politiques qu'il juge prioritaires ainsi que les moyens financiers alloués à chacune d'elles.

- **enfin, la question de « l'harmonisation » des systèmes existants** dans les deux anciennes Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, par exemple en termes de dispositifs d'appui, d'aides aux jeunes et aux familles, d'aides au transport, à la restauration, etc.

Le CESER pense qu'une harmonisation n'est pas forcément la meilleure des solutions. Il serait d'ailleurs favorable à la création de systèmes ou de dispositifs nouveaux conçus au regard des besoins actuels à couvrir plutôt qu'à une superposition de deux anciens systèmes ou le choix de l'un au détriment de l'autre car les critères de choix pourraient être subjectifs.

Pour le CESER, cette « harmonisation » doit être envisagée de manière systémique et non dogmatique, après une

évaluation des politiques existantes dans les deux anciennes régions, sur le modèle que nous avons défini, pour ensuite concevoir un nouveau modèle qui ira vers le meilleur, en fonction des besoins des territoires et ceux des citoyens bénéficiaires.

La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées a un rôle important à jouer en matière d'innovation des politiques régionales, notamment de par l'ensemble des aides et des accompagnements régionaux qu'elle propose sur les champs de compétences qui sont les siens.

### **L'éducation :**

Le CESER se félicite que le nouvel exécutif régional pose comme principe préalable le temps de la concertation de l'ensemble des acteurs de l'éducation du territoire, en n'oubliant pas les chefs d'établissements et les gestionnaires, le corps enseignant, ainsi que les élèves et leurs familles et les collectivités locales, pour ainsi construire un projet final partagé.

S'agissant des critères d'implantation des lycées, le CESER est tout à fait favorable à ce que, dans le cadre de la construction de nouveaux établissements, soient intégrées les questions de temps de transport des élèves (les plus courts possibles), la situation socio-économique des territoires, l'accessibilité des établissements (routes d'accès et transports), une continuité avec les collèges, une mixité sociale et une anticipation de l'évolution démographique du territoire concerné.



Là aussi, le CESER encourage fortement un véritable travail de concertation avec la Région académique Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (construction de la carte des formations et lien nécessaire collèges/ lycées), mais également les autres collectivités locales, notamment en matière de foncier (aménagement autour de l'établissement, construction de gymnases multifonctions et d'équipements sportifs et culturels, par exemple).

Le CESER note d'ailleurs que, même s'il y a eu création d'une Région académique Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, il subsiste encore deux Rectorats, avec chacun leur contour et leur organisation, ainsi que deux CAEN (Conseils Académiques de l'Éducation Nationale); situation que le CESER appelle à clarifier très rapidement pour contribuer à une plus grande cohérence des politiques régionales éducatives avec la collectivité régionale qui est unique.

Le CESER encourage vivement la Région à faire un bilan des marchés régionaux d'exploitation des installations énergétiques des établissements des deux anciennes régions et des contrats de maintenance qui ont pu être conclus avec des opérateurs privés.

Enfin, en matière de construction des nouveaux établissements, le CESER pense qu'il serait pertinent de concevoir une architecture nouvelle, qui inclurait des lieux d'accueil pour les familles, des espaces de transition, des lieux de vie pour les élèves administrés par eux dans le cadre de leur responsabilisation à la citoyenneté, dans lesquels ils pourraient travailler et échanger entre eux. Cela participerait fortement au mieux vivre-ensemble mais aussi à une plus grande appropriation de cet espace

d'apprentissage qui, bien trop souvent, est perçu comme un passage obligé et donc négativement. Des établissements expérimentaux pourraient être inclus dans les cinq nouveaux établissements à venir en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

S'agissant de la politique régionale en faveur du numérique, le CESER tient à poser plusieurs remarques et quelques limites.

L'évolution vers le numérique est inéluctable à moyen terme, mais pour le CESER cette nouvelle approche, qui révolutionne et continuera de révolutionner les pratiques pédagogiques des enseignants et les méthodes d'apprentissage des élèves, nécessite de définir un projet fort, en partenariat étroit avec la Région académique Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, pour accompagner tous les acteurs : les enseignants, les élèves et leurs familles.

Les outils numériques étant devenus des relais indispensables dans les pratiques pédagogiques, le CESER invite une fois encore la Région à évaluer véritablement l'existant dans les deux anciennes Régions, pour mettre en place une politique innovante et inclusive.

En matière de critères d'évaluation, le CESER encourage vivement la Région à :

- Interroger les utilisateurs de ces outils, au-delà des chefs d'établissements et des équipes pédagogiques, à savoir les élèves et les parents pour avoir un retour sur leurs usages (matériel, sécurité informatique, réseau, etc.);

- Faire un bilan des contrats de maintenance du parc informatique et notamment des contrats privés qui ont été passés. Pour le CESER, la notion de réactivité des prestataires de service en termes de maintenance informatique doit être majeure ;
- Affirmer davantage la volonté régionale d'aller vers l'utilisation des logiciels libres pour les systèmes d'exploitation des outils numériques, qui présentent des méthodes collaboratives et qui ne collectent pas les données personnelles des élèves par exemple. La Région, en tant que financeur, peut être incitative en la matière ;
- Rendre les livres numériques interactifs en dépassant la simple numérisation des pages du livre papier.

Pour conclure sur ce point, le CESER considère que cette évolution vers le numérique doit se faire dans les conditions suivantes :

- en évitant la fracture numérique entre les élèves et leurs familles et en permettant à chacun de pouvoir y accéder dans les meilleures conditions (équipement de l'outil en lui-même et des équipements annexes (imprimantes, etc.), entretien, accompagnement à l'outil/ logiciels, etc.), et ce quel que soit l'endroit où il vit (couverture réseau égale et disparition des zones blanches et grises) ;
- sans oublier le livre en lui-même, qui, malgré les évolutions des cultures et des pratiques, doit subsister ;

- en accord avec la politique engagée par la Région académique Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, en matière de formation des équipes pédagogiques et d'appropriation de l'ENT (Espace numérique de travail) par exemple. Pour le CESER, les outils numériques régionaux et plus largement toutes les actions engagées par la Région dans les établissements, sont indispensables et doivent être optimisés pour être encore plus efficaces.

En matière d'aides régionales à la restauration scolaire, le CESER se félicite que l'aide existante en Midi-Pyrénées ait été étendue à l'ensemble de la nouvelle région eu égard à l'effort financier que cela représente (+450 000 €). Le CESER tient cependant à alerter la Région Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées sur quelques points de vigilance à avoir en la matière :

- les coûts de la restauration qui fluctuent d'un établissement à un autre (alors que le montant de l'aide est fixe) et qui peuvent, encore aujourd'hui, être très élevés pour certaines familles ;
- une meilleure communication du dispositif en direction des familles car actuellement, la demande est trop faible, même dans des établissements qui se trouvent dans des secteurs pourtant en grande difficulté sociale et économique ;
- une évaluation des actions qualité engagées par les deux anciennes Régions en la matière dans le cadre de la loi de programmation dite « Grenelle

2 » (actions développement durable, recyclage/traitement des déchets, approvisionnement des produits (qualité et proximité), etc.). Une évaluation fine de cette politique ainsi qu'une meilleure communication participeront à sa pérennisation.

Enfin, concernant la mise en accessibilité des établissements d'enseignement, le CESER se félicite que cela soit inscrit dans le cadre du « Plan Marshall » pour l'emploi et la croissance à destination des entreprises du BTP. Cela permettra, en effet, d'accélérer les actions engagées par les deux exécutifs régionaux précédents, à échéance 2019.

### **La formation professionnelle et l'apprentissage :**

Le CESER se félicite que la formation professionnelle et l'apprentissage aient été affirmés comme priorités de ce mandat de l'exécutif régional, aux côtés de l'emploi, avec la mise en place d'une Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance qui sera présentée à l'automne 2016.

Le CESER souligne que le budget présenté en matière de formation professionnelle et d'apprentissage est un budget offensif de près de 532 millions d'Euros qui va au-delà de l'addition des deux anciens budgets des Régions Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées.

Le CESER tient également à mettre en avant l'initiative positive de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées de lancer des concertations territoriales dans les dix-huit territoires, afin de construire, au plus près des besoins des

territoires et avec les acteurs locaux, cette Stratégie régionale pour l'emploi et la Croissance ainsi que tous les schémas régionaux de programmation afférents ( SRESRI, CPRDFOP, SRDEII).

S'agissant de la définition du nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles, pour le CESER celui-ci revêtra une importance toute particulière dans le cadre de cette nouvelle grande région, notamment en termes d'analyse des besoins du territoire régional et en matière d'emplois, de compétences et de qualification des jeunes et des adultes, au regard de l'existant. Là aussi, une nécessaire évaluation des dispositifs et des actions menées devra être conduite pour aider à définir les objectifs politiques en matière de formations professionnelles, de développement économique et d'emploi du territoire régional.

Le CESER insiste sur quatre conditions indispensables pour remplir cet objectif :

- cohérence et adaptabilité des formations proposées (voie générale et technique, voie professionnelle et apprentissage) ;
- lisibilité de la carte des formations ;
- complémentarité des formations entre elles, sur l'ensemble du territoire ;
- proximité et accessibilité notamment en direction des personnes en situation de handicap et/ ou isolées.

Pour le CESER, tous les secteurs professionnels doivent également être consultés lors de l'élaboration de la carte des formations par apprentissage pour que celle-ci puisse évoluer et être en cohérence avec les besoins économiques et territoriaux, mais également avec les nouveaux métiers et technologies (GPEC territoriale ou GTEC). Considérant que l'apprentissage est une voie de formation professionnelle initiale, plébiscitée aussi bien par les entreprises que par les jeunes, le CESER souhaiterait que soit construit un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance, dans la concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation.

L'AIO (Accueil, information et l'orientation) est une compétence nouvelle donnée aux Régions de par la loi du 5 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle. Le CESER portera une attention particulière à la mise en œuvre du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation), qui s'appuiera sur un réseau « Cités des métiers », ainsi que celle du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP).

Pour le CESER, l'ensemble de ces dispositifs doit pouvoir s'appuyer sur des éléments structurants essentiels qui ont su faire leur preuve jusqu'à présent mais qui restent à être évalués, à savoir :

- Le réseau AIO (Accueil, Information, Orientation) particulièrement développé en Languedoc-Roussillon,
- Les MCEF (Maisons Communes Emploi Formation), véritable lien formation-emploi sur le

territoire midi-pyrénéen, qui se sont inscrites dans une démarche de labellisation Cité régionale des Métiers.

Pour le CESER, le SPRO doit offrir des garanties d'impartialité, de gratuité, de respect des règles déontologiques et des services uniformes sur l'ensemble du territoire régional.

Le CESER encourage la Région à veiller tant à la cohérence des structures entre elles, et notamment l'articulation des missions entre les différents et nombreux acteurs du réseau SPRO, qu'à l'équilibre dans la répartition des financements à destination des publics, selon le niveau de formation.

Le CESER note une hausse conséquente du nombre de places de formations pour les demandeurs d'emploi (30 000 places supplémentaires), soit 90 300 places au total. Le CESER en appelle à la mobilisation forte de tous les acteurs du champ de la formation professionnelle et de l'emploi pour atteindre cet objectif ambitieux et, en premier lieu, à proposer des formations de qualité et diplômantes.

Dans le document des orientations budgétaires, il était surtout fait référence à des besoins de formations professionnelles en réponse à des demandes immédiates et spécifiques des branches professionnelles, ce qui, pour le CESER, correspond à une vision trop conjoncturelle et ponctuelle de la formation professionnelle. En effet, que deviendront ces personnes une fois que le besoin ne sera plus d'actualité ?



Dans un premier temps, le CESER encourage vivement la Région à donner la priorité aux métiers plutôt qu'aux besoins spécifiques des entreprises, quitte à proposer ensuite des adaptations. Le CESER réaffirme la nécessité de demander aux entreprises de l'anticipation dans leurs besoins exprimés avec, notamment, la mise en place d'une véritable GPEC territoriale ou gestion territoriale des emplois et des compétences.

Dans un second temps, le CESER insiste sur l'utilité sociale d'une formation qui n'est pas uniquement de répondre au besoin d'un employeur, à un moment donné ; mais aussi de se former pour acquérir une ouverture d'esprit, une culture générale, un socle de connaissances, etc., qui permettront ensuite à la personne formée de se réorienter.

Le CESER se félicite de la volonté de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées de revaloriser les aides à l'embauche en direction des entreprises pour améliorer les conditions d'embauche des apprentis et restera attentif aux dispositifs précis qui seront engagés en ce sens.

Le CESER propose cependant un axe d'amélioration, quant à l'attribution de ces aides pour que celles-ci soient plus équitables. Il serait intéressant de bénéficier de plus de lisibilité quant à la répartition de celles-ci par métiers et non par secteurs afin de gommer les inégalités qui subsistent. En ce sens, un travail sur le coût réel de formation par métier pourrait également être conduit.

S'agissant des ruptures des contrats d'apprentissage, le CESER propose quelques pistes de réflexion pour lutter contre celles-ci :

- proposer un socle de connaissances minimum qui permette aux jeunes d'accéder à n'importe quel métier, par la suite ;
- travailler sur la valorisation de l'apprentissage pour faire en sorte que l'orientation des jeunes vers cette filière soit véritablement choisie et non par défaut ;
- développer des phases d'immersion dans les métiers ;
- faciliter les passerelles entre les différents cursus afin de valoriser ce qui marche dans cette filière ; en effet, l'apprentissage peut aussi permettre d'accéder à un très haut niveau de formation ;
- valoriser le rôle du maître d'apprentissage qui est indispensable (primes, formations, etc.) ;
- porter une attention particulière en direction des jeunes les plus en difficulté : le CESER pense plus spécifiquement aux moyens mis en place pour favoriser l'accompagnement, la construction de l'estime de soi et ainsi amener les jeunes à la réussite et l'obtention d'un diplôme.

S'agissant des Ecoles régionales de la deuxième chance, les modèles existants en Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon étaient très différents, en termes de prise en charge du jeune, d'accompagnement, de durée et de nature de la formation, par exemple. Le CESER s'interroge maintenant pour les nouvelles écoles qui vont être créées,

à Onet-le-Château particulièrement, et sur le modèle qui sera favorisé. Le CESER insiste sur la spécificité des publics accueillis, souvent des jeunes en très grande difficulté sociale, pour lesquels des réponses particulières doivent pouvoir être proposées ; mais aussi sur la nécessité d'offrir des formations qualifiantes et/ ou diplômantes à ces jeunes.

### **L'emploi :**

Le CESER se félicite que l'emploi ait été affirmé comme priorité de ce mandat de l'exécutif régional, même si la politique de l'emploi relève d'un pilotage de l'Etat, en premier chef, et qu'elle se construit ensuite étroitement avec les collectivités locales.

Le CESER insiste, tout d'abord, sur la nécessité de conditionner les aides régionales allouées en faveur de l'emploi dans les territoires, au regard de critères pertinents et notamment qualitatifs (type d'emplois créés, conditions d'emploi en cas de sous-traitance, RSE (responsabilité sociétale des entreprises), etc.), afin de limiter tout effet d'aubaine. Pour le CESER, il apparaît urgent que la Région puisse dégager de réelles priorités sur sa politique de l'emploi afin d'éviter le dispersement des ressources et favoriser l'efficacité des actions choisies.

Les TPE/ PME/ EI et le secteur associatif, y compris sportif, présentent des particularités qui sont à prendre en compte : de ce fait, le CESER considère qu'il serait intéressant de développer les groupements d'employeurs et, plus largement, la mutualisation des ressources (essentiellement les fonctions supports telles que les

Ressources Humaines), en direction de ces publics. Pour le CESER, il est primordial de conserver et valoriser ces acteurs économiques et sociaux de nos territoires, créateurs d'emplois locaux, non-dé-localisables qui, pourtant, bénéficient de très peu d'accompagnements et de financements à l'heure actuelle.

En matière de transmission/ reprise/ création d'entreprise, le CESER pense qu'il serait intéressant de pouvoir pérenniser, sur l'ensemble de la nouvelle région et après une évaluation fine, les dispositifs existants en la matière, qui ont su faire leurs preuves et qui, pour certains, étaient déjà soutenus par les deux anciennes Régions. Cela permettrait en effet, d'une part, le maintien du tissu économique et social régional ; d'autre part, la sauvegarde des emplois et des savoir-faire, qui pour certains, sont amenés à disparaître.

Le CESER pense, par exemple, au dispositif gratuit « Transmibat », porté par la Fédération du Bâtiment Languedoc-Roussillon, qui a permis 95% de pérennité des entreprises car des formations spécifiques sont proposées au repreneur, en complément de son projet initial, mais également du soutien et des conseils de confrères du secteur.

Les enjeux économiques, sociaux et territoriaux que représente l'emploi saisonnier, dans notre région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, sont particulièrement importants, forts de ses nombreux territoires littoraux, montagneux, agricoles, verts et touristiques. Le CESER considère qu'il est essentiel de pouvoir garantir la sécurisation des parcours

professionnels des travailleurs saisonniers par la mise en place de formations diplômantes permettant une évolution professionnelle ou un changement de métier (par exemple, en travaillant sur les compétences transférables).

La question du logement des travailleurs saisonniers est aussi un paramètre à prendre en compte. Le CESER encourage fortement la construction de logements à vocation sociale, en direction des travailleurs saisonniers, dans le sens de ce qui peut exister à Perpignan par exemple, pour aider les saisonniers à pouvoir se loger dignement. Une résidence hôtelière à vocation sociale, avec la participation de la Préfecture, y a été créée et c'est un facteur d'attractivité fort pour les travailleurs saisonniers. Ce genre d'initiative irait dans le sens du « Plan Marshall » Languedoc Roussillon Midi Pyrénées voulu par la Présidente de Région.

S'agissant de l'insertion par l'activité économique, et dans le cadre de la professionnalisation de ce secteur, le CESER souhaiterait attirer l'attention sur la formation des encadrants techniques dans les chantiers d'insertion et pense qu'une réflexion sur le sujet pourrait être menée. Des formations spécifiques pour les personnels de ces structures pourraient être mises en place dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels, en utilisant des outils partenariaux Etat/ Région existants, par exemple.

Enfin, le CESER encourage vivement les acteurs de l'emploi et notamment la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées à créer de véritables conditions en faveur de l'inclusion des femmes, des jeunes, des seniors et des

personnes en situation de handicap dans un emploi durable et de qualité.

### **III.3. Développement économique**

Le CESER a retenu que ce budget 2016 a été établi dans l'objectif de dépasser le simple budget de transition, dans un souci d'harmonisation des politiques régionales.

Le CESER souligne sa satisfaction globale sur les orientations proposées en matière de développement économique : appui aux entreprises à chaque stade de leur développement, accompagnement des filières, nouveaux dispositifs de soutien à l'économie de proximité, plan Marshall pour le bâtiment et les travaux publics, programme d'action en faveur de l'économie touristique.

Cependant, compte tenu du contexte de raréfaction de l'aide publique, le CESER insiste sur la nécessité d'assortir ces orientations d'une stratégie appropriée des moyens financiers afin d'optimiser l'efficacité et la plus-value des budgets consacrés par la Région.

## **Industrie, grands groupes, services aux entreprises :**

Le CESER est satisfait de constater que l'ensemble des filières est pris en compte dans le budget alloué à « l'industrie, grands groupes et service aux entreprises » : les filières structurées telles que l'aéronautique ou l'espace, les filières émergentes identifiées sur l'ensemble du territoire mais aussi les filières régionales à fort enjeu territorial, plus fragiles en raison de mutations importantes ou implantées sur des territoires peu dynamiques.

Le CESER souhaite cependant attirer l'attention sur la nécessité de s'assurer du conditionnement des aides aux entreprises (emplois, non délocalisation, maintien des savoir-faire, effets de levier sur les chaînes de valeur locales, de l'accès des entreprises locales aux marchés ouverts à l'internationalisation et de la lisibilité des clusters (acteurs, projets, etc.)). Concernant la filière aéronautique et spatiale, il conviendra également d'insister sur le soutien aux PME de la chaîne de sous-traitance.

Le CESER se félicite, par ailleurs, de la volonté affirmée de la Région d'amplifier ses interventions auprès des entreprises régionales grâce aux outils d'ingénierie financière. Sur ce point, le CESER souhaite que le dispositif des contrats d'appui, aujourd'hui réservés aux TPE/PME de production, soit poursuivi et élargi au profit, notamment, des entreprises du bâtiment et plus largement des entreprises de services.

Le CESER apportera une attention particulière au défi de transmission et de reprise d'entreprises afin d'en assurer la

pérennité et le maintien des emplois et souhaite insister sur un accompagnement de la Région pour les reprises d'entreprises par les salariés.

Le CESER a bien noté le déploiement prochain sur l'ensemble du territoire du programme FOSTER, initié sur l'ancienne région Languedoc Roussillon. Il conviendra d'être vigilant, tant sur la lisibilité du programme d'instruments financiers pour les entreprises, que sur la complémentarité avec les outils préexistants dans l'ancienne région Midi-Pyrénées. L'initiative de l'ancienne région Midi-Pyrénées concernant les fonds européens (avances remboursables) est également à pérenniser et élargir.

### **Soutien au développement des TPE / PME :**

Le CESER souhaite rappeler son attachement à la politique d'accompagnement en faveur du développement des TPE et des PME qui représentent plus de 90% du tissu d'entreprises de la région. Nous souhaitons souligner notamment la nécessité de prendre en compte cette catégorie d'entreprises dans le ciblage des dispositifs mis en œuvre.

Si le CESER a noté avec satisfaction la mise en place d'un panel de mesures pour faciliter l'accès des TPE et PME aux marchés publics du bâtiment et des travaux publics, il conviendrait d'engager la Région sur une démarche plus ambitieuse de type « Small Business Act » permettant d'actionner tous les leviers possibles pour faciliter l'accès des TPE et PME à la commande publique régionale sans distinction de produit ou de filière.



De la même manière, le CESER préconise que la Région s'attache en permanence à développer des dispositifs plus lisibles et plus accessibles pour les dirigeants de petites entreprises. Cela concerne notamment l'accès aux aides, contrats et outils financiers proposés par la Région mais également la simplification des démarches.

### **Economie de proximité :**

Le CESER est particulièrement satisfait que le budget régional ait pris en compte les éléments soulignés dans le rapport du CESER Midi-Pyrénées sur l'économie de proximité en lui consacrant un chapitre complet et un ensemble de dispositifs appropriés dans le budget 2016. La prise en compte de l'économie de proximité dans l'élaboration du SRDEII constitue également un point très positif.

Le CESER a également été sensible à la volonté de la Région de soutenir le développement de toutes les composantes de l'économie de proximité, artisanat et commerce, mais également l'économie sociale et solidaire, qui favorisent le développement économique régional et son ancrage territorial par la création d'emplois non dé-localisables. Le maintien des services publics de proximité, en particulier en zone rurale, devra également constituer une priorité.

Concernant l'Economie Sociale et Solidaire, le CESER s'interroge cependant sur la pertinence de l'ouverture d'un pôle REALIS sur l'ouest du territoire. Il semble important, qu'au préalable, une évaluation de l'impact du centre de Montpellier soit réalisée. De plus, le CESER tient à

souligner que les acteurs de ce secteur ont démontré leur capacité à innover et à se structurer, notamment par la mise en place de la Chambre Régionale de l'ESS, en prenant en compte les 3 composantes, piliers des activités ESS : associations, mutuelles et coopératives.

Le CESER souhaite donc que la conférence régionale de l'ESS soit organisée sans tarder en vue de clarifier la répartition des rôles entre les acteurs et ce, avant même, la mise en place d'outils tels que REALIS.

### **Plan Marshall à destination du bâtiment et des travaux publics :**

Le CESER se félicite de cette initiative qui répond à la situation critique vécue par les acteurs du BTP, les plus durement touchés par la crise. Cependant compte tenu de l'urgence, le CESER insiste sur la nécessité de réduire au maximum les délais d'intervention de la puissance publique. Il conviendrait en particulier d'afficher au plus tôt un calendrier précis des projets envisagés par la Région.

Concernant la rénovation énergétique, il faudra vérifier et/ou définir les modalités d'intervention de la Région relatives aux logements privés.

### **Economie touristique et thermalisme :**

Le CESER, particulièrement attaché à la reconnaissance et au développement de l'activité économique du tourisme et du thermalisme, salue l'ambition de porter l'économie

touristique régionale dans les premières destinations européennes.

Il est vrai que ce sujet est particulièrement important pour la nouvelle grande région d'autant qu'elle devient le chef de file de l'action des collectivités dans le domaine du tourisme qui demeure une compétence partagée. Dans ce cadre, il est essentiel que la Région impulse une synergie et une complémentarité entre les différents acteurs pour optimiser l'efficacité de l'aide publique au développement de l'économie touristique. A ce titre, une réflexion particulière et un plan d'action ambitieux au croisement de l'économie touristique, de l'emploi et de la formation professionnelle mériteraient d'être menés sur les travailleurs saisonniers.

Les orientations retenues au budget 2016 semblent prendre en compte les principaux enjeux du secteur mais il faudra s'assurer de leur mise en œuvre réelle et des délais de celle-ci. Il serait pertinent d'envisager que le pilotage régional du plan d'action s'appuie sur la réalisation de bilans intermédiaires.

Compte tenu des enjeux liés au tourisme tels qu'ils sont notamment abordés dans les orientations budgétaires et de la volonté de bien maîtriser tous les éléments de compréhension de cette activité essentielle pour les deux territoires unifiés, le CESER prépare une auto-saisine, pour laquelle la Région sera sollicitée, avec pour objectif de présenter l'étude en fin d'année 2016.

Outre un rapide état des lieux, facilité par les rapports produits sur le tourisme tant par l'ancien CESER

Languedoc Roussillon que par l'ancien CESER Midi-Pyrénées, cette saisine sera notamment l'occasion d'aborder différents aspects tels que : la gouvernance, les marques, la saisonnalité, le tourisme social, l'internationalisation, etc.

### **III.4. Enseignement supérieur, recherche, innovation, transfert technologique**

Le CESER a fortement apprécié de voir la Région affirmer que l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) constituent un élément fondateur et moteur de la stratégie régionale pour l'emploi. Les conseillers ont été sensibles à la présence des élus régionaux en charge des dossiers et à la qualité de leurs présentations du Budget Primitif 2016.

D'une manière globale les conseillers apprécient que la fusion des Régions n'affecte en rien la priorité donnée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Ils ont noté très positivement que cette fusion ne se traduit pas par des réductions de crédits mais qu'au contraire sont pérennisés, pour 2016, les engagements antérieurs dans le cadre des deux CPER, et du FEDER issu des Programmes européens « Midi – Pyrénées - Garonne » et « Languedoc - Roussillon » pour 2014-2020. Ils apprécient que la nouvelle politique régionale propose de tirer vers le haut les meilleures pratiques des anciennes Régions (politique doctorale, appels à projets en partenariat par exemple) et souhaitent être associés à la concertation sur les politiques régionales revisitées à plus long terme.

Le CESER est satisfait de l'articulation de chaque action avec les Programmes européens en lien avec les Stratégies de Spécialisation intelligentes (3S) des deux anciennes Régions sur une longue période. Il restera toutefois vigilant à l'égard de la clause de « revoyure » prévue pour les deux CPER 2015-2020, dont la signature est prévue en octobre prochain.

Le CESER note que cette disposition n'affectera qu'à la marge les projets qui avaient été antérieurement programmés dans ce cadre. A cet égard la période transitoire, telle qu'elle est envisagée dans le domaine de l'ESRI, est bien nécessaire pour conforter les orientations qui étaient programmées sur le moyen terme et qui engagent les partenariats de l'Etat portés par les établissements. Il est aussi recommandé que les engagements pluriannuels soient maintenus jusqu'à leur terme, en particulier pour le plan campus. Le CESER invite le Conseil régional à réfléchir à un plan Campus 2, qui devrait permettre la rénovation de l'ensemble des bâtiments accueillant des chercheurs ou des étudiants étrangers sur notre territoire car l'état d'infrastructure d certains locaux donne une image déplorable de notre région. Une réflexion entre les acteurs semble indispensable

Il est fait état d'une volonté de cohérence des politiques publiques et d'harmonisation des outils et procédures qui préexistaient dans les anciennes Régions. Les conseillers du CESER sont soucieux et en attente d'éléments concrets sur lesquels va reposer cette homogénéisation, et sur la traduction d'une telle politique à l'échelle des établissements et des territoires. L'harmonisation des

politiques et procédures notamment avec le FEDER, ne doit pas retarder des opérations en cours et pour lesquelles des cofinancements sont engagés.

Tout en étant attachés au principe et au soutien d'une politique de site dynamique, les conseillers s'interrogent sur la manière dont elle va se traduire. Par exemple : que peut recouvrir une politique en faveur d'une équité d'entrée dans l'enseignement supérieur ? Il est clair que la création de Licences dans un maximum de villes hors Métropoles présente un intérêt indéniable pour contribuer à un tel projet. La création de certains masters hors des Métropoles de Toulouse et Montpellier peut être envisagée au regard de l'expertise du tissu économique du territoire. Il faut en effet pouvoir mobiliser les enseignants, avoir une proximité avec la recherche.

La mise en place de nouveaux dispositifs pédagogiques innovants, basés sur le savoir-faire de nos universités et sur la formation à distance doit permettre de promouvoir un enseignement novateur à l'image de ce qui se passe dans les CFA de l'Hérault, où des casques de « réalité virtuelle » permettent à des apprentis peintres d'apprendre leur métier de façon innovante. Le CESER invite à une réflexion sur des pratiques nouvelles qui doivent permettre la démocratisation de l'enseignement supérieur sur notre région.

Le CESER considère que la gestion de la continuité et la recherche de complémentarités existantes dans cette nouvelle grande Région LRMP nécessitent dès à présent, un travail d'harmonisation. Bien que les parties prenantes soient invitées au comité de pilotage qui travaille sur les

futurs schémas régionaux tels le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le CESER est intéressé à connaître les modalités de concertation qui sont annoncées et souhaite être associé aux discussions qui président à l'élaboration de ces schémas. Il attire également l'attention sur la nécessité de donner toute leur place aux acteurs de terrain dans ce travail. Cela est d'autant plus important que la recherche n'est pas une compétence de droit commun des Régions et, même si la Région est chef de file des collectivités, l'Etat, par le biais des établissements sous sa tutelle, y consacre des moyens très importants. Ceux-ci sont incontournables.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de renforcer les partenariats Laboratoires – Entreprises, de développer l'innovation et les transferts technologiques, toutefois il considère que les modalités et les critères d'éligibilité aux Appels à projets ne sont pas suffisamment clairs et transparents. Ils sont peu connus des entreprises, en particulier des TPE et PME, il en est de même pour les plateformes de recherche et d'innovation ouvertes aux entreprises. Une communication ciblée et appropriée doit être mise en place par la Région.

Le CESER demande que la notion d'innovation sociale et de valorisation de la recherche en sciences humaines et en sciences sociales avec divers laboratoires de recherche présentes sur le territoire soit intégrée dans le futur SRDEII.

Il demande que l'innovation sociale, c'est-à-dire le secteur de la recherche où l'homme est au centre et où son bien-

être, la satisfaction de ses besoins vitaux et l'amélioration de ses conditions de travail sont sources de richesses, de développement et de progrès social, apparaisse, soit encouragée et soutenue.

De plus, les conseillers attirent l'attention sur la nécessité de disposer rapidement d'éléments de priorisation, d'évaluation et d'arbitrage qui présideront aux attributions de moyens financiers dans les nombreux Appels à projets qui sont envisagés. En particulier s'exprime un besoin de clarification des procédures et la manière de tenir compte des financements du FEDER et du FSE qui ont été établis avec des critères différents.

Le CESER note la difficulté d'attirer des chercheurs internationaux de haut niveau et leurs équipes. Il demande à la Région de favoriser un environnement et une rémunération satisfaisants afin de pouvoir les accueillir dans des conditions attractives.

Le CESER apprécie le soutien financier apporté par la Région aux Pôles de compétitivité et aux projets labellisés dans le cadre des Appels à projets nationaux. Cela étant, compte tenu de la baisse des crédits du Fonds Unique Interministériel (FUI), le CESER restera vigilant sur les complémentarités à trouver pour garantir une meilleure efficacité du dispositif dans la grande région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

La Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), dont les compétences et les crédits ont été transférés à la Région, est un vrai besoin de société qui a des difficultés à



appréhender la science et l'innovation comme source de progrès.

Les carrières scientifiques sont en partie délaissées, et des controverses techniques agitent les opinions. Le CESER considère que l'éducation et la diffusion d'une Culture Scientifique Technique et Industrielle commune, méritent à l'évidence une attention particulière.

### **III.5. Agriculture, agroalimentaire, forêt, bois**

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation du Budget Primitif 2016 de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, la Commission Agriculture-Agroalimentaire-Forêt-Bois a souhaité insister sur les points suivants :

#### **Des financements en baisse pour un secteur économique de première importance :**

Le poids des crédits alloués à l'agriculture dans le Budget Régional est faible par rapport à l'importance économique du secteur, le premier de la Région.

#### **Une filière viti-vinicole à soutenir :**

De la même manière, le secteur viticole est peu doté financièrement, alors qu'il est en concurrence commerciale mondiale inéquitable avec les vins espagnols ce qui limite ses parts de marchés. Il est donc nécessaire de continuer à soutenir la filière viti-vinicole dans ce contexte économique.

Soutenir les produits agricoles issus de l'agriculture régionale. Les produits de 2ème transformation et les marques commerciales ne doivent être soutenus que

lorsqu'ils participent au développement de l'agriculture régionale, prioritairement pour des produits sous signe de qualité.

Même si en matière de transformation, le vin reste un des derniers produits agroalimentaires où l'étiquette indique obligatoirement le lieu de production, pour les autres produits, la réglementation impose seulement le lieu de dernière transformation. Ainsi, des produits venant d'autres pays, peuvent, avec une très légère transformation locale, être étiquetés comme produit régional et pris comme tels par les consommateurs.

Cette situation est évidemment préjudiciable à la traçabilité des produits et à leur qualité et risque de faire disparaître l'agriculture locale. Les produits sous signe de qualité et d'origine (SIQO) constituent un antidote à ces problèmes. Les Conseillers ont souligné ces avantages et préconisé que les marques commerciales, très utiles à l'export lorsqu'elles ont de la notoriété, soient adossées à des produits sous signes de qualité.

### **Evaluer les actions de promotions des produits agricoles et agroalimentaires à l'étranger :**

En matière de promotion à l'export, les Conseillers se sont interrogés sur l'évaluation de la politique de soutien à la commercialisation menée par l'ex-Région Languedoc-Roussillon (« Maisons de la Région » à l'étranger en particulier).

### **Continuer à soutenir l'agriculture biologique et en particulier les agriculteurs en conversion bio :**

En effet, les crédits des secteurs agricoles et agroalimentaires sont en baisse régulière depuis quelques années, pendant que l'enveloppe de crédits FEADER augmente, sans couvrir cependant certaines interventions. Ainsi, il serait important que l'enveloppe financière destinée à l'agriculture bio soit en correspondance avec les besoins de notre région, qui est la première région française pour le bio.

### **Besoins de financements régionaux, face au désengagement de l'Etat sur certaines actions :**

De même, face au désengagement de l'Etat sur certaines actions - comme l'accompagnement technique des éleveurs, pour le lait et la viande notamment - les Conseillers demandent un financement régional pour que cet accompagnement technique important pour les producteurs puisse être maintenu (suivi, formation, développement de la qualité, etc., qui contribuent à la performance et à la durabilité des exploitations). Pour le secteur de l'élevage notamment, il est nécessaire que l'enveloppe financière prévue en investissement (bâtiments, équipements, etc.) soit maintenue.

### **Des financements et des actions concernant la crise de l'influenza aviaire et l'accompagnement de la filière palmipède gras à préciser :**

Ce qui soulève la question de la ligne budgétaire inscrite pour venir en aide aux producteurs touchés par la crise de

l'influenza aviaire. En effet, les Conseillers constatent que les financements nécessaires pour la mise aux normes des bâtiments présenteront un poids financier important, bien supérieur aux montants indiqués dans le BP 2016 de la Région. Ils craignent la réduction des enveloppes financières, notamment en investissement, prévues pour d'autres actions. Enfin, l'accompagnement et le financement de la filière palmipèdes gras par la Région nécessiteraient des précisions (par exemple, concernant la formation des éleveurs et des salariés en chômage technique).

### **Créer un fonds d'urgence cofinancé par l'Etat, la Région et les fonds européens pour pallier les situations de crises :**

Les Conseillers suggèrent qu'un « Fonds spécial d'urgence » soit prévu pour les crises agricoles, avec des cofinancements Etat et FEADER, sur le modèle du « Fonds spécial d'intervention pour les inondations ». Prendre en charge la problématique de l'eau de plus en plus importante pour l'agriculture et les autres usagers.

### **Continuer à investir dans les économies d'usage de l'eau par l'agriculture et les autres usagers, la rénovation des réseaux et les ouvrages de stockage d'eau :**

La problématique de l'eau est vitale pour le secteur agricole comme pour l'ensemble des habitants de la région. En conséquence, les Conseillers soulignent la nécessité de continuer à investir de manière significative dans ce domaine (économie d'eau et stockage).

**Pouvoir disposer d'un budget détaillé par actions indiquant les montants et l'origine des cofinancements pour une meilleure lisibilité, notamment économique, des politiques régionales :**

Les Conseillers notent qu'il est difficile d'avoir une vision précise de la répartition des actions cofinancées par la Région avec le FEADER ou avec les crédits de l'Etat, par exemple à travers les PDR. La lisibilité, la compréhension et l'évaluation des politiques régionales des secteurs agricoles, agroalimentaires et de la filière bois est donc difficile. Un Conseiller note par exemple que l'action du Conservatoire du patrimoine biologique Régional n'est pas clairement individualisée, ce qui ne nuit pas à sa valorisation.

Il en est de même pour les crédits de fonctionnement non détaillés par actions, car certains financements constituent un levier économique et d'autres plutôt des charges de fonctionnement.

### **III.6. Méditerranée**

A la lecture des divers éléments relatifs aux Orientations Budgétaires pour 2016 et au Budget Primitif 2016 de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées concernant le thème de la Méditerranée, les conseillers formulent les remarques suivantes :

1/ Ils s'interrogent sur la baisse importante (-41%) des Crédits de Paiements (CP) accordés en 2016 à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Ils souhaiteraient bénéficier d'explications concernant cette évolution et rappellent l'importance de cette association qui œuvre bénévolement pour la sécurité des usages de la mer sur l'ensemble du littoral.

Ils indiquent que la SNSM (station de Sète) a commandé une nouvelle vedette « tous temps » dont la livraison est prévue fin 2017 et dont le prix s'élève à 1 400 000€. A cet effet, la SNSM a formulé des demandes de subventions de 335 000€ à la ville de Sète, 335 000€ au Conseil Départemental de l'Hérault et 335 000€ au Conseil Régional.

**2/** Après avoir visité le port de Sète en avril 2016 et entendu sa présentation par le directeur , les conseillers insistent sur l'urgence de réaliser un dragage dans la darse 2 du port (coût estimé à 3,5 millions d'Euros) en direction de la Zone Industrielle Fluvio-Maritime (ZIFMAR) de Frontignan afin de répondre au plus vite au besoin d'installation de British Petroleum (BP) et entamer la réalisation des futurs terre-pleins pour répondre aux besoins urgents de stationnement sur le port (voitures et remorques).

**3/** Concernant le port de Sète, les conseillers souhaitent également la réalisation du « duc d'Albe » (système d'amarrage sur des pieux) sur l'épi Delon (coût estimé entre 3 et 4 millions d'Euros).

**4/** En ce qui concerne le Club des Croisières de Sète, moteur du développement de ce secteur, les conseillers souhaitent l'appui de la Région pour l'équilibre de son budget.

5/ Enfin, les conseillers s'interrogent sur l'absence de financements concernant le secteur de la plaisance et notamment :

- Le dragage des ports de plaisance pour lequel 30 millions d'Euros (à répartir sur la mandature) ont été demandés.
- La rénovation des ports de plaisance de la Région pour lesquels 300 millions d'Euros (à répartir sur la mandature) ont été demandés.

### **III.7. L'environnement et la transition énergétique et écologique**

Les conseillers se réjouissent de la reconduction des opérations menées jusqu'à présent en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dans la continuité des politiques régionales antérieures. La part du budget consacrée aux énergies renouvelables et à la gestion de l'eau, en particulier, paraît tout à fait à la hauteur des enjeux du territoire de la grande région.

On notera avec satisfaction l'engagement de la Région concernant la nécessaire sensibilisation du plus grand nombre et également des plus jeunes autour de l'environnement, et ce pour dynamiser l'implication des territoires face aux enjeux qui attendent le territoire régional.

### **Sur l'énergie :**

Les conseillers accueillent avec satisfaction la poursuite des efforts de rénovation énergétique des bâtiments existants. Dans cette optique, ils tiennent à souligner l'importance que revêt, pour le tissu économique local, la généralisation de l'éco-chèque à l'ensemble du territoire, ainsi que la facilitation de l'accès aux marchés publics pour les TPE-PME, mesure prévue au Plan Marshall en faveur du BTP. Le CESER souligne la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'éco-conditionnalité permettant de structurer les filières locales (bois, terre, réemploi des matériaux du BTP, etc.) et de créer des emplois locaux non dé-localisables.

En outre, considérant que le résidentiel et le tertiaire représentent 45% de la consommation d'énergie finale régionale, le CESER approuve sans réserve la pérennisation du soutien régional à des constructions exemplaires au plan énergétique et environnemental.

Par ailleurs, en sus des 5,5 millions dévolus par la Région dans ce Budget Primitif 2016, les Conseillers recommandent la mise en place, en concertation avec les acteurs économiques du territoire, d'un fonds de financement régional des énergies renouvelables, qui aurait un effet levier sur les filières de production locales.

### **S'agissant de l'eau et des milieux aquatiques :**

Les Conseillers se félicitent de l'extension du Service Public Régional de l'Eau (SPRE) à la partie ouest de la région, ce qui conforte les ambitions de la Région pour



concilier préservation du milieu naturel et réponses aux usages de l'eau.

Ils saluent l'organisation des Assises Régionales de l'Eau et l'annonce du lancement d'une étude prospective sur l'équilibre besoin-ressource à l'échelle du territoire du Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, deux signaux forts adressés aux acteurs régionaux et initiés dans un réel objectif de concertation.

### **Concernant les risques :**

Le CESER tient à souligner la poursuite des efforts de la Région sur la protection des populations et la prévention du risque inondations, qui concernent une grande partie de la population et des activités économiques. Ces actions interviennent de façon homogène sur l'ensemble du territoire régional et participent ainsi activement à la sécurité des biens et des personnes. Le CESER fait valoir la nécessité d'inscrire ces interventions dans une logique de prévention et de long terme, dans le cadre des démarches concertées de gestion de l'eau et du réchauffement climatique.

### **Sur la biodiversité :**

Le CESER se félicite de la création d'une stratégie régionale de la biodiversité et du soutien à la mise en œuvre concrète du SRCE, via un éventail d'actions complémentaires sur l'ensemble du territoire régional. Le CESER appuie la Région dans son plaidoyer en faveur de l'installation de l'Agence Française de la Biodiversité à Montpellier, et de la création d'une antenne régionale.

## Concernant les déchets :

Le CESER se félicite de la volonté de la Région de soutenir le développement de l'économie circulaire via un appel à projet porté conjointement avec l'ADEME. L'attention doit néanmoins être portée sur la complémentarité de ces projets soutenus, avec les schémas régionaux portés par la Région (SRCE, SRCAE) et des futurs plans régionaux déchets.

## III.8. Santé, sport, cohésion sociale

### Solidarités, services publics, vie associative et logement :

#### Remarques générales :

Tout d'abord, le CESER s'étonne d'une certaine imprécision concernant l'affichage « politique » de deux thématiques, la politique de la ville et la question du handicap. En effet, celles-ci n'apparaissent pas dans les attributions d'un Vice-Président.

Concernant la politique de la ville, le CESER a bien noté que la loi NOTRe, si elle a supprimé la clause de compétence générale des départements et des régions, a prévu des dérogations pour les Régions, concernant notamment « le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation ».

Le CESER sera attentif à la manière dont la Région mettra en œuvre « l'harmonisation du soutien aux associations agissant dans les champs de l'insertion, de

l'emploi, du développement économique, de la formation, de la qualification, du développement culturel, de la citoyenneté ou de la lutte contre les discriminations ».

Ensuite, dans la présentation du projet de BP sur les questions de solidarités, le CESER estime que certains aspects rendent difficiles la compréhension globale de ce document.

Ainsi, la présentation des tableaux détaillés par Commissions sectorielles fait apparaître les politiques menées auparavant dans les deux ex-régions et indique des « propositions de programmes communs ».

S'il comprend tout à fait que le rapprochement de deux administrations, l'installation d'une nouvelle équipe sur un nouveau territoire, la mise en œuvre des politiques à une nouvelle échelle, auront besoin d'un peu de temps pour se réaliser, le CESER estime toutefois indispensable de s'attacher à présenter, dès le prochain exercice budgétaire, les politiques de manière unifiée et non plus segmentée, scindée en fonction des deux ex-territoires, comme c'est le cas dans ce budget de transition.

De plus, les intitulés des lignes budgétaires ne permettent pas de savoir précisément à quoi cela fait référence : par exemple, les expressions « production logement social » pour Montpellier et « logements sociaux » pour Toulouse renvoient-elles à des politiques similaires ? Le fait que, dans les propositions de programmes communs, figure le « logement des étudiants/apprentis » signifie-t-il que l'harmonisation recherchée des ex-politiques régionales ne concerne

que cette catégorie de logements ? Si c'est le cas sur quels critères s'est fait cette harmonisation ?

Plus généralement sur cette question de programmes communs, le CESER considère primordial de procéder à une réelle évaluation des dispositifs qui existaient de part et d'autre afin de ne maintenir et de n'étendre sur l'ensemble du nouveau territoire que les actions qui ont fait leurs preuves.

## La santé

Le Conseil Régional affirme sa volonté de contribuer à l'accès aux soins de premier recours dans les territoires impactés par la mauvaise répartition des médecins généralistes. Son action coordonnée avec d'autres acteurs consiste à faciliter des modes d'exercice plus collectifs.

Concernant les maisons de santé pluridisciplinaires, s'il est convaincu qu'il s'agit de l'une des solutions à examiner pour réduire le risque de désertification médicale, cela ne peut pas constituer la seule et unique solution. Le CESER estime qu'il serait nécessaire de procéder à une évaluation des projets de maisons de santé pluridisciplinaires déjà mises en place avant de financer d'autres projets.

Il faut notamment vérifier que ces projets ont permis d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire ou que leur implantation est pertinente. La volonté politique est essentielle mais elle ne suffit pas à la réussite d'un tel projet : elle doit venir conforter un engagement des acteurs sur le terrain.

En effet, il semble que plusieurs de ces projets soient en fait simplement des « murs » et peinent à trouver des professionnels de santé pour occuper ces locaux, faute de projets émanant du terrain. Sur le territoire ex-Midi-Pyrénées, en trois ans, ce sont 56 établissements qui ont été financés. Une concertation réelle doit être mise en place : l'ensemble des contributeurs doit aujourd'hui se réunir autour d'une table pour établir ensemble des critères pour financer les projets qui réunissent les critères nécessaires à leur réussite. La loi Santé prévoit de s'appuyer sur le Plan Régional de Santé et sur les Contrats locaux de santé qui supposent bien une évaluation des besoins en amont.

Le CESER est par ailleurs favorable à l'élargissement de la réflexion pour déterminer quels autres types de structures pourraient apporter des réponses à ces zones sous-dotées.

Dans cette optique, la Région accompagne des projets de Centres de santé médicaux. Ces structures, qui proposent un autre modèle d'installation, de rémunération (les professionnels de santé y sont salariés par rémunération fixe ou bien liée à leur activité), sont de plus en phase avec les attentes exprimées par les nouvelles générations de médecins. Toutefois, les centres de santé médicaux existants rencontrent actuellement des obstacles pour se développer, en particulier des difficultés financières importantes. Un accord National avec l'assurance maladie a été conclu, entré en vigueur au 1er octobre 2015 visant à leur redonner quelques marges de

manœuvre par des rémunérations en lien avec l'atteinte d'indicateurs.

De manière générale, il s'agit de mener une réflexion sur la manière d'intégrer des dispositifs visant à lutter contre la désertification médicale dans une politique qui ne relève pas de la compétence de la Région.

Il faut ainsi rappeler que ce problème n'est pas lié à un manque de médecins mais bien à une mauvaise répartition de ces professionnels.

De plus, c'est une problématique qui touche les territoires ruraux mais aussi certains territoires urbains.

Pour mener des politiques efficaces, la Région doit intégrer son intervention dans une réflexion plus globale sur le système de santé, lui-même composé d'acteurs privés et publics. L'action régionale doit s'articuler avec celle de l'Agence Régionale de Santé et en particulier s'inscrire dans le cadre du Programme Régional de Santé.

Au-delà, la Région doit poursuivre sa réflexion pour mettre en place des mesures qui inciteraient les jeunes médecins à s'installer en zone rurale.

Le CESER considère qu'il serait également important de réaliser une évaluation du dispositif « Pass Contraception » qui a été mis en place.

Concernant le Pass mutuelle, il faudrait s'assurer que les mêmes règles étaient en vigueur dans les deux anciennes Régions.

Toujours dans le domaine de la santé, le CESER estime qu'il serait utile de réfléchir aux liens entre santé et nouvelles technologies et notamment à la manière d'en définir les limites.

## **Le handicap**

Pour ce qui est du handicap, le CESER souhaite vivement que soit réactivé le Conseil Régional Consultatif des Personnes en Situation de Handicap.

De plus, la question de la mise en accessibilité des transports, des lycées et du bâti régional est centrale. La Présidente de Région s'est engagée à rendre accessibles l'ensemble des lycées de la région pour 2019 et le réseau ferré pour 2021 : le CESER sera particulièrement attentif à la réalisation de cet engagement, qui fera de Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées la région qui aura le moins de retard en France.

Dans le domaine de la production de logements, le CESER attire l'attention sur les conséquences d'opérations de rénovation urbaine remplaçant des tours et des barres équipées d'ascenseurs, par des immeubles R+3 et moins, donc sans obligation d'ascenseur, qui se révèlent sources d'exclusion pour les personnes à mobilité réduite, pourtant de plus en plus nombreuses. Résultat : 80 000 logements desservis par ascenseur perdu en France entre 2005 et 2011, avec une production déséquilibrée au détriment des immeubles R+4 et plus, obligatoirement desservis par ascenseur. Le CESER demande de prévoir des clauses pour réorienter ses aides en faveur de la production de logements accessibles et adaptables.

Par ailleurs, le CESER considère que le prix Handi'entreprises qui était mis en place dans l'ex-région Midi-Pyrénées, était une initiative particulièrement intéressante pour valoriser les entreprises qui mènent des politiques volontaristes en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu de travail ordinaire. Il est favorable à son extension à l'ensemble de la région.

## Le logement

Concernant le logement, au-delà des remarques précédemment faites sur la clarification nécessaire des documents budgétaires, le CESER indique qu'il entame une réflexion sur le sujet. Il souhaiterait notamment identifier les liens entre politiques du logement et cohésion sociale en abordant ce thème de manière globale avec toutefois comme fil rouge de la réflexion la question de l'accès au logement pour les ménages modestes et en situation de précarité.

En effet, des éléments de contexte plaident en faveur du traitement de ces questions :

- La préoccupation de permettre un accès au logement pour tous est centrale et essentielle dans une région qui connaît un fort dynamisme démographique (52 000 habitants de plus par an), un taux chômage significatif et une proportion notable de ménages en situation de précarité.
- Dans une société en proie à une crise qui l'amène à des questionnements sur un socle de valeurs communes, il est primordial de réfléchir à des voies pour favoriser la cohésion sociale.



La Région doit, comme tous les acteurs, prendre sa part au règlement de cette problématique, d'autant que la loi NOTRe a réaffirmé qu'elle avait un rôle en la matière.

Concernant le projet d'extension de l'Établissement Public Foncier Régional qui existait en Languedoc-Roussillon, le CESER rappelle que la question de la maîtrise du foncier comporte deux aspects : la maîtrise des espaces agricoles et la politique foncière en lien avec le bâti. A cet égard, la question est de savoir comment vont pouvoir s'articuler cet établissement et les différents Etablissements Publics Fonciers locaux qui ont été mis en place par certaines collectivités ou EPCI.

La Région devra par ailleurs préciser les critères d'éligibilité, c'est-à-dire les conditions posées aux opérateurs de logement social, à la mise en œuvre des politiques régionales en matière de logement.

Il rappelle que l'action de la Région Languedoc-Roussillon consistait à soutenir la production de logements sociaux, alors que la Région Midi-Pyrénées avait son intervention sur la réhabilitation du parc social. Ces questions doivent désormais être réfléchies à l'échelle de la grande région, d'analyser les enjeux de chaque territoire non pas en fonction de son appartenance à l'ex-Languedoc-Roussillon ou à l'ex-Midi-Pyrénées mais bien dans une vision globale, en fonction de leurs caractéristiques propres.

## Le sport

Concernant le sport, le principal problème dans la région est le manque et la vétusté des équipements sportifs.

Concernant la formation de l'encadrement, les conseillers insistent sur le rôle clé des éducateurs et arbitres en termes d'intégration sociale, notamment pour les personnes en situation de handicap, avec le soutien aux Handisport et Sport adapté pour le handicap psychique ou mental.

La loi NOTRe a transféré aux Régions la responsabilité d'assurer l'entretien des CREPS. Il serait important de savoir si cela va être accompagné d'un transfert de moyens ou bien si la Région va devoir redéployer les moyens qu'elle accordait à d'autres actions.

## III.9. Culture, jeunesse, citoyenneté, vie associative

### Jeunesse, citoyenneté et vie associative :

Concernant la jeunesse, le CESER salue le soutien financier de la Région à cette thématique qui n'est pas une compétence obligatoire. Cependant, il regrette le manque de précisions quant aux actions financées, notamment en ce qui concerne le soutien à la jeunesse et à l'éducation populaire ainsi que l'organisation de manifestations. Cette présentation peu détaillée ne lui permet pas d'apprécier à sa juste mesure la politique mise en œuvre en matière de jeunesse.

S'agissant de la citoyenneté, le CESER se réjouit que la Région ait choisi d'intervenir dans les trois champs

suivants : les discriminations, le handicap et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce qui est de la vie associative, le CESER regrette que le rôle joué par les associations, qui représentent 12,27% de l'emploi privé en région et qui sont un vecteur de participation citoyenne pour de nombreux publics, ne soit pas davantage mis en avant.

### **Culture :**

Le CESER se réjouit que le budget consacré à la culture représente 3.2% du budget régional. Elle note par ailleurs qu'il n'est que l'addition des 2 budgets des ex-régions.

Si le CESER note avec satisfaction que les engagements des ex-régions sont maintenus, et tiennent compte de l'histoire de chacune d'elles, il rappelle que l'harmonisation des politiques doit se faire au profit de l'ensemble du territoire régional.

Aussi, par exemple, si étendre le champ d'action de Total FESTUM à l'ensemble de la Région est souhaitable, cela ne peut se faire sans en augmenter le budget ou prendre le risque de fragiliser cette opération et de lui donner une moindre envergure.

De la même façon, l'harmonisation des politiques ne devra pas se faire au détriment des politiques de soutien à la création et à la diffusion accompagnées par la Région.

S'agissant du patrimoine, les conseillers regrettent que le rapport sur le budget primitif ne fasse pas état du

patrimoine immatériel alors même qu'il contribue fortement au développement économique et à l'attractivité des territoires et que la région est riche notamment de savoir-faire en matière d'artisanat (métiers d'art par exemple).

Compte tenu des transferts de compétences sans transfert de dotations totales ou partielles, les conseillers seront très vigilants concernant l'élaboration du budget 2017.

Les Conseillers souhaitent que les enjeux autour du développement de la Culture figurent dans les schémas que mettra en place la Région au cours de cette année 2016 : évidemment le Schéma Régional de la Culture, mais aussi le Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et la Formation Professionnelle, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation ainsi que le Schéma de l'Enseignement Supérieur (qui devra prendre en compte aussi bien les formations universitaires que celles dispensées par les Ecoles Supérieures des Arts).

Les Conseillers rappellent leur souhait d'être associés aux auditions et rencontres qui seront mises en place pour permettre l'élaboration de ces différents schémas.

D'une manière générale et pour conclure, les conseillers rappellent que la Culture est une question transversale qui doit aussi connaître un accompagnement dans les programmes dédiés à la formation tout au long de la vie, au développement économique, à l'enseignement supérieur et à l'aménagement du territoire. Aussi, les conseillers plaident-ils pour que la Culture, aux côtés du

budget qui lui est propre et qui devra être maintenu et amplifié, soit intégrée et valorisée dans les budgets des domaines susmentionnés.

Enfin, s'agissant de la présentation du Budget, et afin d'en faciliter la lecture, les conseillers souhaiteraient pouvoir disposer d'informations plus précises concernant les politiques mises en œuvre et les crédits qui y sont associés.



## IV. CONCLUSION

Les Conseillers du CESER se félicitent de trouver dans ce budget primitif de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées des axes budgétaires et des mesures de politiques sectorielles qui leur paraissent aller, pour une large part, dans le bon sens.

Ils regrettent toutefois l'absence d'évaluation des politiques publiques qui ont été menées sur les deux anciens territoires régionaux, ainsi que l'absence d'études d'impacts préalables à l'écriture des Schémas régionaux qui seront réalisés d'ici à la fin de l'année 2016, à l'exception toutefois de la budgétisation de 500 000 € destinés à financer les États Généraux du Rail en 2016.

Les Conseillers du CESER invitent dès lors la Région à procéder à ces évaluations et à ces études d'impact d'ici la préparation du budget 2017, de façon à garantir la pertinence des mesures territoriales qui seront prises, notamment avant toute décision d'harmonisation, et à fonder les choix qui s'imposeront au prix, peut-être, de nécessaires ruptures et abandons ou de nouvelles formes de gestion.

Le CESER se propose d'être partenaire de la Région dans ce travail d'évaluation, comme l'y convie la récente reconnaissance légale de sa mission d'évaluation des politiques publiques.

Le CESER prend acte qu'une clause de revoyure des deux anciens contrats de plan Etat-Région interviendra d'ici la fin de l'année 2016. Le CESER préconise que le Contrat de Plan Etat-Région fusionné tienne compte de la nouvelle dimension et des nouveaux enjeux de la région au travers des évaluations réalisées.

Les Conseillers du CESER s'interrogent par ailleurs sur la capacité de la Région à réaliser toutes ses ambitions d'ici la fin de l'année 2016, notamment en matière de construction de lycées, de formation professionnelle et de contrats d'apprentissage.

Le CESER sera de ce fait attentif à la réalisation effective des politiques publiques budgétisées et demande à en être tenu informé. Il contribuera autant qu'il le pourra à leur soutien, que ce soit en amont de la définition des politiques à mener, en organisant le nécessaire dialogue territorial entre la société civile, les collectivités territoriales et l'Etat, ou en aval de leur réalisation, au travers de l'évaluation des Schémas régionaux et de bilans d'étape sur l'exécution des politiques contractuelles bénéficiant de fonds européens.

Le CESER, en tant que seconde Assemblée régionale concourant par ses avis à l'administration de la Région, préconise, dans un contexte de finances publiques contraintes, de mobiliser les acteurs territoriaux au travers des Comités de Massifs existants en ce qui concerne la politique de la montagne et de la Conférence territoriale d'action publique, en ce qui concerne l'aménagement concerté du territoire, plutôt que de créer de nouvelles structures ou assemblées.



Enfin, le CESER en appelle à une réforme nationale de la fiscalité qui donne aux Régions des recettes fiscales cohérentes avec l'action régionale menée, lisibles pour les citoyens, et dont la Région puisse maîtriser l'assiette et voter les taux.



## V. EXPLICATIONS DE VOTE



## EXPLICATIONS DE VOTE

### 1<sup>ER</sup> COLLEGE

M. Philippe de LORBEAU pour le 1<sup>er</sup> Collège

M. Gérard RAMOND pour la CGPME

### 2<sup>ème</sup> COLLEGE

M. Jean-Marie BEZ pour le Groupe C.G.T.F.O

Mme Elisabeth ROBUSTELLI pour le Groupe C.G.T.

Mme Chantal BERGONIER pour les Groupes CFDT/UNSA

M. Daniel MEMAIN pour le Groupe SOLIDAIRES

M. Gérard CASSAGNE pour le Groupe C.F.T.C.

### 3<sup>ème</sup> COLLEGE

M. Pierre-Jean GRACIA pour le Groupe « Santé-Cohésion Sociale »

Mme Karine PELOSSE pour les Groupes ASSOCIATIONS

Mme Sandrine SOLIMAN pour la FCPE

Mme Michèle MERCADIER pour l'Union Régionale des CIDEF

M. Gérard MATHERON, personnalité qualifiée au titre de ses compétences scientifiques dans le cadre du 3<sup>ème</sup> collège

M. Arnaud ETCHEVERRIA pour l'UNEF

---

Suffrages exprimés : 195

**Pour : 165**

Contre : 3

Abstentions : 27

L'Avis a été adopté



## **CONTRIBUTION DU 1<sup>er</sup> COLLEGE**

---

**Présentée par Monsieur Philippe de LORBEAU**

Madame la Présidente de la Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mes chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Le premier collège est particulièrement intéressé dans ce budget 2016 par « le plan Marshall régional pour l'emploi » qui y est prévu. Sur ce point ce budget va au-delà du simple agrégat des budgets régionaux antérieurs.

Le budget pour ce plan est de 800 M€, il intéresse surtout des entreprises régionales de la construction et du BTP. Il intéresse les PME et les TPE pour les travaux et la facilité d'accès à la commande publique.

Comme l'avis le reprend de nombreuses fois, il est à craindre que les projets ne se réalisent pas car ils ont très souvent des co-financeurs dont l'Etat.

Les entrepreneurs ont les plus grands doutes en raison de l'étalement dans le temps de la participation de l'Etat.

C'est pourquoi, vu l'urgence, cet avis recommande, de réduire les délais d'intervention de la puissance publique.

Certains investissements étaient déjà prévus dans le CPER notamment pour les ports, le PDMI..., ils ont été inclus dans ce budget ce qui diminue l'importance de l'enveloppe nouvelle pour les entreprises de la construction et du BTP de la Région.

Rappelons que le plan Marshall mis en place en 1947 par le général du même nom pour lutter contre « la famine, le désespoir et le chaos » a bénéficié à 16 puis 17 pays européens pour un montant de 13 milliards de dollars de prêts de l'époque, soit l'équivalent de 170 milliards de dollars d'aujourd'hui. La France a bénéficié de 23% de cette aide.

Ce budget régional bien qu'intitulé « plan Marshall », même ramené à la Région, est d'une dimension modeste.

Le Collège 1 rappelle que depuis des années, il demande de procéder à des évaluations et à des études d'impact, cela est indispensable d'ici la préparation du prochain budget de 2017 de façon à garantir que le montant des crédits du plan dans le budget correspondent un peu plus aux crédits de paiement.

**En conclusion** : comparé au vrai plan Marshall, ce budget pêche beaucoup par manque de modestie, mais il lui sera beaucoup pardonné car nous attendions depuis plus de cinq ans un acte tel que celui-ci.

**Le premier Collège votera cet avis !**



**CONTRIBUTION DE LA CGPME**  
**Présentée par Monsieur Gérard RAMOND**

---

Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs, Mes Chers Amis,

" Il est plus facile de savoir où l'on va quand on sait d'où l'on vient",

"Ne loue jamais personne avant qu'il n'ait parlé car là est la pierre de touche".

C'est ainsi au nom de la CGPME, (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises et du Patronat réel, et donc, des 428000 établissements patrimoniaux de LR/MP, dont 97,74% sont de moins de 20 salariés, que je m'exprimerai.

C'est de ceux là, noyés dans l'usine à gaz des filières et la cacophonie des chantres des PME/PMI qui ne les connaissent pas mais qui décident pour eux, sans état d'âme, dont il s'agit.

Rien de nouveau à cela, chacun ici le sait bien : on ne parle jamais aussi bien que de ce que l'on ne connaît pas.

Si nous nous félicitons et saluons la décision du Conseil Régional LR/MP d'avoir pérennisé "les contrats d'appuis", pierre angulaire de l'accompagnement de nos entreprises,

nous aurions souhaité que la dotation à ce poste soit encore plus conséquente. Mais le partage étant l'une des composantes de notre déontologie, nous ferons donc avec ce qui nous a été dévolue. Toutefois, nous demandons à ce que une attention toute particulière soit apportée à raccourcir les délais d'instruction des dossiers ainsi que le déblocage des fonds, afin de conserver toute son efficacité à cette procédure éclairée.

Bien que force soit de constater tout l'intérêt que le Conseil Régional porte au développement économique et social de notre Région, nous ne pouvons adhérer sans restrictions au fléchage "tout filière " qui marginalise nos PME/PMI qui innervent nos territoires jusqu'aux endroits les plus reculés et qui les relègue aux rangs de vassaux et/ou de serfs du XXI<sup>ème</sup> siècle. NOUS Valons plus que des Avenants aux Projets et des interventions en plénières fussent-ils être l'expression tripale de l'incompréhension et de l'inéquité.

Nous sommes un Corps économique et social, certes divers, ce qui fait notre force , mais aussi homogène et non délocalisable, source principale de l'emploi et garants de la pérennité de nos savoirs, de nos savoir-faire, de nos cultures et de nos traditions. C'est la raison pour laquelle nous revendiquons la mise en place d'un statut PME/PMI en s'appuyant sur le Small Business Act Américain et le Small Business Act European, aujourd'hui ce dernier totalement méconnu même de nos entreprises et dont la démarche intellectuelle est le " pensez d'abord petit". Nous demandons en outre à ce que la transparence soit faite sur les statistiques, que nous ne contestons pas, mais qui en synthétisant et en globalisant, masque la réalité des

dotations par catégories et par voie de conséquence, il faut le dire, que les PME/PMI ne reçoivent que quelques kilos euros des millions d'euros dont bénéficient les grands groupes.

Ainsi en est-il plus particulièrement du CICE et du CIR, qui lui, se transforme en une procédure mortifère de part les avis doctoraux et exécutoires d'experts qui n'ont jamais travaillé dans une PME/PMI et parfois même où ils n'ont jamais mis les pieds.

Quant à " l'effort » statistiquement affiché de nos Amis banquiers en matière de prêts à l'investissement, que nous ne contestons d'ailleurs pas, mais dont il serait souhaitable de connaître la réparation pour une meilleure connaissance de la confiance accordée au PME/PMI.

Et qu'en est-il des garanties demandées ?

Dans ce registre-là ils sont d'une imagination sans égale : les crédits de fonctionnement ne sont plus accordés pour la durée d'un exercice mais renouvelables sur 3 ou 6 mois, ce qui bloque toute perspective de développement. Dans le même temps les taux d'intérêt s'envolent alors qu'ils se financent bien souvent à taux 0.

Non, ne vous méprenez pas, nous n'irons pas pour autant faire l'aumône à la sortie des Ministères mais tout simplement leur demander un accompagnement digne et à la hauteur de ce qu'apportent, à notre grande Région et à notre Pays, nos Entreprises patrimoniales, soutenues à 78% par leurs salariés dont 80% de Petits Patrons sont issus.

Enfin, il ressort, que malgré nos demandes réitérées, nous n'ayons pas encore été entendus par tous ceux qui pensent pour nous, sans tenir compte de nos besoins et de nos attentes qui ne procèdent finalement que du bon sens, du pratico-pratique et de l'équité.

Seuls, à ce jour, c'est au sein du 2<sup>ème</sup> Collège que nous avons été écoutés et entendus par ceux qui savent que développer les PME/PMI, c'est plus de dialogue, plus d'emplois, car issus du même terreau que nos entreprises, "Jacques parmi les Jacques" ils n'ont pas appris la pratique des 80/20, dite Loi de Pareto , qui consiste à réduire la masse salariale pour distribuer toujours plus de profit à des actionnaires de tous horizons devenus boulimiques.

Pour Nous et pour ces Syndicats du 2<sup>ème</sup> Collège qui se reconnaîtront :

NOTRE VALEUR AJOUTÉE : C'EST L'HOMME.

LA CGPME VOTERA LE BUDGET.

Merci de votre attention.

## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE C.G.T.F.O**

---

**Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ**

Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs ,

Les cinq axes au travers desquels s'expriment les priorités budgétaires et donc les politiques de la Région nous conviennent mais soulèvent au moins une question de principe.

Cette question concerne la mobilisation générale requise par Madame la Présidente de Région au profit du développement économique et de l'emploi.

Requérir la mobilisation générale suppose de la fabriquer donc de réussir à construire sinon un consensus, du moins un compromis sur les visions collectives, respectives et particulières, du développement économique et de l'emploi.

Or les visions contradictoires récentes qui se sont exprimées à l'occasion de l'examen du Projet de Loi Travail ne laissent pas bien augurer de cette mobilisation générale qui serait pourtant en effet bien nécessaire dans les temps troublés que nous traversons.

Quant à la conjoncture économique et sociale dans laquelle ce budget est proposé, il faut avoir la foi chevillée au corps pour considérer que la situation économique nationale présente des signes encourageants.

Comment, en effet, être encouragé par 1,5 ou 1,6 % d'augmentation attendue du P.I.B. et la masse énorme de 3 500 000 demandeurs d'emploi ?

Les priorités budgétaires proposées sont classiquement offensives pour une période déprimée comme la nôtre mais un budget de près de 2,9 Milliards d'euros n'a pas la puissance de feu qui permettrait d'effectuer une relance décisive pour notre Région même si le volontarisme et l'enthousiasme y sont, même si l'emploi à défaut d'être de sa compétence constitue à bon droit sa première préoccupation.

Il serait donc nécessaire que la Région disposant de recettes propres supplémentaires bien plus importantes pour mettre ses moyens à la hauteur de ses ambitions.

La décision de mobiliser sans barguigner plus d'emprunt que précédemment pour plus investir est évidemment séduisante et probablement justifiée en raison de la nécessité absolue de créer de l'activité.

Il faut cependant se souvenir qu'il n'y a pas de démocratie sans responsabilité. C'est la raison pour laquelle JEFFERSON la jugeait incompatible avec la dette qui transfère la responsabilité de la génération qui décide à la génération qui paye.

Les auditions des vice-présidents et présidentes nous ont confirmé que les politiques décidées antérieurement en ex-Languedoc-Roussillon et en ex-Midi-Pyrénées perdureraient jusqu'à la fin de cette année en visant autant que possible à les harmoniser.

Pouvait-il d'ailleurs en être autrement pour un budget 2016 examiné fin mai alors que presque la moitié de l'année est déjà passée ?

Les budgets sont souvent qualifiés de budget de transition et celui de l'année en cours l'est toujours par

définition entre celui de l'année N-1 et celui de l'année N+1 mais celui-ci l'est à double titre parce que s'y ajoute une transition géographique, inédite à ce jour dans l'histoire des régions.

Un dernier mot sur le plan de relance du BTP qualifié de plan MARSHALL, nom sous lequel chacun voit bien le symbole que cette appellation souhaite véhiculer.

La modestie de la nouvelle Présidente de Région dut-elle en souffrir, l'éthique de la responsabilité et de la maternité demanderait qu'il s'appelât plutôt plan DELGA.

L'histoire à venir nous dira d'ailleurs sous quel nom ce plan restera dans la mémoire de la Région car le Général MARSHALL n'y est pour rien.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE votera le Projet d'Avis.

Je vous remercie de votre attention.





**CONTRIBUTION POUR LE GROUPE C.G.T**  
**Présentée par Madame Elisabeth ROBUSTELLI**

---

Monsieur le Président du CESER,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

La CGT se félicite du fonctionnement du CESER qui a maintenu la commission d'amendements.

Nous nous félicitons également des dernières annonces de la Région sur les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité et le Plan BTP. Les bonnes intentions devront se traduire par des moyens concrets pour les mettre en œuvre.

Nous tenons à rappeler notre opposition au pacte de responsabilité qui a pour conséquence une baisse des dotations.

Les conseillers CGT n'ont pas participé aux réunions des 17 et 19 mai, car elles correspondaient à des journées d'action contre la loi travail, qui, si cette loi est votée en l'état, aura des conséquences néfastes pour les salariés de notre région et de toute la France.

Le mouvement social contre la loi travail, mené notamment par la CGT, commence à porter ses fruits. Les avancées obtenues par les routiers en sont la meilleure démonstration.

Sur le budget primitif, la CGT souligne et déplore une baisse de -2% des recettes, qui équivaut à une perte de

ressources de 40 millions. Cela ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins sociaux grandissant compte tenu des régressions sociales en cours.

Nous avons bien noté l'augmentation du budget en faveur de la formation, mais nous regrettons que le plan 500 000 se traduise par une baisse des moyens alloués à chaque bénéficiaire et les conséquences que cela va engendrer pour les organismes formateurs.

Comment peut-on envisager sereinement des avancées dans le cadre de la transition énergétique, quand dans le même temps, nous avons une explosion de la précarité énergétique et la casse de 900 emplois prévue sur la région, via les réformes et fermetures de sites dans les grosses entreprises que sont EDF, AREVA et ENGIE.

La CGT souhaite alerter le CESER sur le principe de conditionnalité des aides, qui semble être largement sous-évaluée dans les contreparties.

Nous soutenons le développement de l'accès au numérique, mais cela ne peut se substituer au maintien des services publics sur l'ensemble du territoire.

Nous notons avec satisfaction la bonne santé financière de la région mais nous dénonçons la soumission aux agences de notation qui aggrave les conditions d'accès à l'emprunt.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

## **CONTRIBUTION POUR LES GROUPES CFDT/UNSA**

---

**Présentée par Madame Chantal BERGONIER**

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

J'interviens au nom des 17 conseillers qui composent les groupes CFDT et UNSA du deuxième collège.

Bien évidemment ce premier budget du nouvel exécutif de la nouvelle région est, comme le fait justement remarquer l'avis du CESER, un budget de transition, assurant la continuité du fonctionnement et de l'action régionale des deux anciennes régions.

Mais c'est aussi vrai qu'il n'est pas que cela et les priorités clairement affichées en matière d'éducation, d'emplois, de formation professionnelle et de développement économique vont dans le bon sens.

Toutefois, les politiques régionales affichées en matière d'environnement et de transition énergétique et écologique devront être amplifiées eu égard aux enjeux mis en lumière par la COP21.

Dans le contexte où la Région ne dispose toujours pas d'autonomie fiscale et doit faire face à de nouveaux transferts de compétences, nous saluons le choix du recours à l'emprunt à la hauteur de l'autofinancement afin de soutenir les projets d'investissement. Nous serons

cependant vigilants quant à la réalisation budgétaire de ces engagements en 2016, nécessaires à la mise en œuvre d'équipements structurants et favorisant la relance de l'économie régionale.

La structure même de notre région, avec la prééminence toujours plus importante des métropoles aussi bien en termes de population, d'emplois, de centres de formation, de recherche, de décisions, d'infrastructures, d'activités économiques ne concourt pas spontanément à un développement équilibré du territoire.

Ce phénomène de concentration métropolitaine loin de se résorber, s'accroît et ce constat partagé par nombre d'acteurs sociaux, économiques et environnementaux de la région, nécessite un engagement politique ferme et résolu de tous les acteurs pour en atténuer les effets négatifs.

Dans le cadre de ses choix budgétaires et dans la mise en place des futurs schémas prescriptifs, nous estimons que doivent apparaître bien plus clairement le choix d'assurer un rééquilibrage harmonieux du territoire, passant par la mise en place d'aides différenciées par projets et par bassins d'emplois. La Région doit pouvoir moduler ses aides afin de jouer à plein l'effet de levier.

A ce titre, les enjeux pour notre région des politiques contractuelles avec l'Etat, qui lui aussi doit assurer ses engagements, dans le cadre de la renégociation annoncée du nouveau contrat de plan ne sont plus à démontrer.

Mais pour bien construire ces nouveaux schémas, ce nouveau contrat de plan, il doit y avoir un ferme

engagement sur les études d'impact et une évaluation doit être menée. A ce titre, les éléments avancés dans le document de présentation du Budget Primitif 2016 nous semble trop timide.

Enfin, comme le fait remarquer très justement l'avis soumis à notre approbation nous souhaitons une clarification sur l'implication des représentants de la société civile organisée dans les contrats territoriaux ainsi que la mobilisation des acteurs concernés dans les comités de massifs et la conférence territoriale de l'action publique plutôt que la création et le financement de nouvelles structures.

Pour nos organisations, l'avis qui est soumis au vote met en lumière les aspects positifs du premier budget de notre nouvelle région notamment par les priorités retenues et le choix d'avoir recours à l'emprunt pour assurer les investissements nécessaires. Mais cet avis présente aussi un certain nombre de points de vigilance sur la mise en œuvre coordonnée des projets et sur la réalisation des ambitions affichées de notre nouvelle grande région que nous partageons.

Cet avis n'est qu'une étape dans l'affirmation du rôle du CESER, comme seconde assemblée régionale et dans son rôle de suivi de l'exécution du budget du Conseil Régional.

En tant que partenaires attentifs des politiques régionales, l'observation de la pleine réalisation de ce budget devra se concrétiser par l'examen du compte administratif et par l'évaluation de chaque commission sectorielle du CESER.

La CFDT et l'UNSA voteront cet avis.

Avant de vous remercier, même si je salue la présence de Mesdames Delga, Robustelli et Mercadier.

Comme Annie Berail, nous ne pouvons nous empêcher de faire une remarque sur l'absence de femmes ce matin à la Tribune.

Nous trouvons l'image que nous donnons et cette situation très tristes. Ce sentiment est manifestement partagé.

Nous formulons le vœu qu'à l'occasion du nouveau CESER un réel travail soit fait pour corriger cette situation inadmissible et scandaleuse en 2016.

## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE SOLIDAIRES**

**Présentée par Monsieur Daniel MEMAIN**

Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Pour Solidaires l'avis que nous rendons aujourd'hui sur le Budget Primitif de la Région ne peut se situer « hors sol » et surtout ne pas prendre en compte la situation sociale et économique actuelle.

Vous le savez, avec la CGT, la FSU, FO, l'UNEF, l'UNL, la FIDEL et une multitude d'autres organisations, nous sommes partie prenante et très investis dans la contestation sociale en cours contre le projet de Loi Travail mais aussi contre la nouvelle Convention d'Assurance Chômage car ils ont comme point commun de remettre en cause des « conquises » sociales majeures et des droits des seuls salariés, précaires, intermittents et chômeurs.

Pourtant, l'exécutif régional qui a établi son budget pour 2016 dans ce contexte économique et social totalement détérioré, n'en a visiblement pas tenu compte. Et il en va de même selon nous, pour l'avis du CESER qui nous est soumis aujourd'hui.

Nous notons tout d'abord dans ce projet d'avis du CESER une carence majeure. Il n'y a aucune remise en question de la fusion de nos deux régions qui commence pourtant déjà à produire les effets délétères que nous avons annoncés. Ainsi rien n'est de nature à nous rassurer sur la préservation des emplois au Conseil Régional voire au

CESER et plus globalement les agents des services de l'état et des collectivités territoriales. Il en est de même en matière d'égalité de droits des citoyens, avec notamment une mise à distance considérable des centres de décisions sur un territoire trop vaste.

L'illustration est pourtant évidente au sein même du CESER avec une multiplication des commissions diluant la cohérence de nos travaux sans compter l'éloignement des lieux de réunions aggravant les distances, les temps de trajet et les budgets.

On en voit d'ailleurs apparaître les premières conséquences avec cet avis qui ressemble plus à une juxtaposition de travaux partiels ou sectoriels réalisés dans des commissions aux domaines très voisins. On y trouve des redondances voire des contradictions dans les préconisations ou interrogations portées par notre assemblée. Nous notons aussi une tendance inquiétante selon nous à privilégier dans cet avis des revendications très localisées et catégorielles au détriment d'une vision cohérente d'ensemble.

Cependant, pour Solidaires l'essentiel reste bien dans les choix fondamentaux portés par l'exécutif régional au travers de ce premier budget. Ce que cet avis du CESER salue comme « *des politiques volontaristes* » repose en fait sur des choix politiques et idéologiques que nous contestons consistant à accepter sans broncher des « baisses des dotations de l'Etat » au profit d'une politique dite « de l'offre » en faveur des seules entreprises.

Ainsi à titre d'exemple dans le chapitre consacré à la Formation professionnelle, les hausses des budgets et des places de formations sont essentiellement à visée de



formatage de la main d'œuvre aux besoins à court terme des entreprises. Une logique essentiellement quantitative avec des visées électoralistes d'un traitement social du chômage pour produire des baisses artificielles des chiffres des chômeurs à quelques mois d'échéances électorales majeures.

Par ailleurs, l'avis qui est présenté indique que « *le CESER se félicite que l'emploi ait été affirmé comme priorité de ce mandat de l'exécutif régional* » en insistant à plusieurs reprises sur l'importance primordiale de la conditionnalité des aides accordées aux entreprises à des critères qualitatifs.

Mais à aucun moment les choix structurants de la politique « de l'offre » portés par le gouvernement actuel et soutenus par l'exécutif régional ne sont remis en cause. Or on sait bien que la succession des programmes et aides de type CICE, Pacte de Responsabilité, et les Lois successives remettant en cause des conquits sociaux comme les lois Rebsamen, Macron... vont à rebours de la qualité de l'emploi et de la protection sociale.

Il n'y a qu'à voir le contenu de la Loi Travail que nous contestons, Debout, avec les forces syndicales, de jeunesse et un soutien massif d'une majorité de citoyens. Elle ne vise qu'à renforcer les pouvoirs des chefs d'entreprises et à détériorer les conditions de travail, de rémunération, de licenciements et de protection sociale d'une majorité de salarié-es, précaires et chômeurs de notre pays, qui eux ne s'y trompent pas.

Considérer que c'est seulement en facilitant les licenciements, en flexibilisant les salariés, en aidant et soutenant financièrement les entreprises, les filières et les secteurs considérées comme stratégiques que l'on favorisera l'emploi de qualité est une tromperie qui ne repose que sur de l'idéologie. Le Plan Marshall à destination du bâtiment et des travaux en est un exemple. Il ne contient aucune disposition, aucune garantie ou moyens de contrôles sérieux en matière de qualité des emplois, des formations et de l'amélioration des conditions de travail et de protection sociale des salariés de ce secteur pourtant particulièrement exposés.

Pour notre Union Syndicale Solidaires, le budget primitif 2016 de la région et l'avis du CESER ne répondent par aux priorités dont a besoin la nouvelle région avec de trop grandes faiblesses sur cette question primordiale de l'emploi et par l'acceptation tacite de régressions sociales inacceptables pour tous-tes les salariés-es, précaires, chômeurs et retraités-es que nous représentons.

## **CONTRIBUTION POUR LE GROUPE C.F.T.C.**

---

**Présentée par Monsieur Gérard CASSAGNE**

Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord la CFTC tient à remercier chaleureusement les collaborateurs du CESER qui ont dans un temps très court fait un travail conséquent sur ces 2 avis. Je n'oublierai pas de citer pour la Commission 11 Dominique-Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

Le budget primitif 2016 pour lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui est le premier budget de la nouvelle Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Au vu des documents qui nous ont été donnés ce budget peut être qualifié comme offensif et de transition.

- Offensif : car il dégage des marges de manœuvre notamment d'investissements au travers d'un montant d'emprunt d'équilibre qui s'il est consommé se trouve être conséquent. Il devrait donc permettre de relancer localement l'économie. Toutefois au travers des règles de passation des marchés et vu la date à laquelle ce budget est approuvé, ce supplément d'investissement devrait se faire sentir à partir de l'année 2017.
- De même, tout en se réjouissant de l'ampleur du plan de formation notamment des chômeurs, la CFTC s'interroge sur la capacité des organismes de

formation locaux à mettre en œuvre ce plan dans un laps de temps aussi court.

- De transition car il doit tenir compte à la fois des politiques différentes mises en place dans les deux anciennes Régions et des contrats en cours qu'il faut mener à terme. De plus, de nouveaux schémas prescriptifs devront être élaborés avant la fin de l'année pour être lancés et financés en 2017. C'est donc à partir de 2017 que la Région sera en capacité d'harmoniser autant que faire se peut sa politique régionale.

Sur le plan des recettes la CFTC comme dans l'avis du CESER déplore vivement depuis maintenant de nombreuses années :

1 – La perte presque totale de l'autonomie fiscale qui se limite au tarif des cartes grises.

2 – Le manque de dynamisme des recettes de la Région.

3 – La diminution récurrente de la DGF territoriale de 2014 à 2017 de moins 19 M d'euros en 2014 à moins 136 M d'euros en 2017 soit une perte cumulée sur ces 4 années de plus de 300 M d'euros.

4 – La décorrélation entre certaines charges transférées par l'Etat et les financements associés quand il y en a.

Je citerai seulement en exemple la TICPE résultant du vote de la loi de finances avec un tarif différencié pour chaque Région. Elle évolue au gré de l'entrée en vigueur des charges transférées et en fonction des ajustements arbitrés par le Premier Ministre et la Commission Consultative

d'Evaluation des Charges.

Elle couvre et finance la formation professionnelle (notamment des détenus) , l'emploi , la démocratie sociale, le CREPS et la gestion des fonds européens.

Vous l'avez compris, c'est arbitraire et un peu nébuleux.

Pour finir, on voit bien que ces diminutions de recettes et leurs atonies obèrent durablement l'autofinancement brut réel et cette année pour couvrir des investissements entre autres du plan Marshall, la compensation est un endettement à hauteur de cet autofinancement.

Pour le reste, la CFTC se retrouve dans l'avis et donc le votera.

Je vous remercie pour votre écoute.



**CONTRIBUTION POUR LE GROUPE  
« SANTE-COHESION SOCIALE »**

---

**Présentée par Monsieur Pierre-Jean GRACIA**

Monsieur le Président,  
Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Préfet ou son représentant,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'interviens aujourd'hui au nom du groupe santé et cohésion sociale, 2<sup>ème</sup> composante du 3<sup>ème</sup> collège, regroupant les représentants des organisations représentatives des retraités, de la Croix Rouge, de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, des caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales du Comité régional des associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leurs familles, des fédérations hospitalières du 3<sup>ème</sup> collège, de la FNARS, de l'URIOPS, de la Mutualité Française, le CREAL et l'ORS.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'élaboration dans un temps très court du premier budget de notre nouvelle région qui par ambition engage le Languedoc Roussillon Midi Pyrénées dans une nouvelle dynamique.

Le groupe santé et cohésion sociale a bien conscience de la contrainte financière qui sous-tend la mise en œuvre de ce budget et appelle à une nécessaire constante évaluation des politiques publiques mises en œuvre. Sur la forme, il attire l'attention sur la nécessité de décliner les priorités régionales dans le nouveau périmètre géographique afin d'éviter les comparaisons entre les

territoires des anciennes régions.

Par ailleurs, le recours à l'emprunt, dans un contexte de taux d'intérêt très bas, apparaît comme une stratégie d'investissement responsable à la hauteur des défis de la région.

Le groupe santé cohésion sociale salue la priorité donnée à la jeunesse. La dynamique démographique de cette population est telle dans notre région, un tiers de la population a moins de 25 ans que les priorités, éducation, formation, emploi doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le groupe attire l'attention sur les difficultés de logement qui existent pour les étudiants, les apprentis, les jeunes travailleurs.

Nous saluons la continuation du programme de mise en accessibilité des lycées pour les personnes à mobilité réduite. Le Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est déjà bien positionné dans cette politique par rapport à d'autres régions, mais il faut continuer l'effort en y incluant les transports.

Nous suivrons de près les engagements pris.

Sur la politique économique impulsée par la Région ! L'évolution de la prise en considération de l'économie sociale et solidaire se met en conformité avec la loi tout en prenant en compte les 212 000 emplois répertoriés dans la nouvelle région.

Cette économie intervient maintenant dans tous les champs professionnels par les associations professionnelles, les mutuelles, les entreprises sociales et les coopératives.



Notre groupe attire l'attention sur la nécessaire insertion par l'activité économique et les promotions des multiples dispositifs existant dans ce domaine.

La santé, plus exactement l'organisation des soins, n'est pas dans les compétences du Conseil Régional. Pour autant, l'accessibilité aux soins sur tous les territoires est une préoccupation dont s'empare toutes les collectivités territoriales.

La mauvaise répartition des médecins sur les territoires génère des zones blanches qui peuvent se retrouver tant dans la ruralité que dans l'urbain sur des quartiers sensibles.

Le groupe santé cohésion sociale considère que cette politique revient en premier lieu à l'Etat et que c'est à l'Agence Régionale de Santé d'établir le schéma d'organisation des soins de premiers recours et de le coordonner sur tous les territoires.

Le prochain projet régional de santé s'appréhendera sur la grande région.

La conférence régionale de santé et de l'autonomie mettra en place le 30 juin et devra rapidement s'emparer du sujet.

Le Conseil Régional doit prendre tout sa part dans cette concertation.

Les sommes allouées à la création des maisons de santé et centres de santé professionnelles marquent un début de volonté.

Notre groupe souhaite qu'une évaluation soit faite sur les dispositifs déjà existants et que l'ensemble des acteurs intervenants dans ce domaine et notamment les opérateurs des centres de santé de la région soient concertés.

En conclusion, notre groupe a particulièrement apprécié la présentation du budget par Madame Fita, le 17 mai 2016 à Toulouse ; il tient à la remercier pour la qualité de son intervention qui a permis une meilleure compréhension en même temps qu'une assurance pour l'avenir.

**CONTRIBUTION POUR LES GROUPES  
ASSOCIATIONS – LES REPRESENTANTS DES  
ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS -  
RETRAITES ET PERSONNES AGEES - FAMILLES –  
FCPE - JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE -  
ENVIRONNEMENT CULTURE –  
COMITE DU CHEVAL  
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
DROITS DE LA FEMME ET PLANNING FAMILIAL**

---

**Présentée par Madame Karine PELOSSE**

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,  
Bonjour à tous,

J'interviens au nom du groupe associations du collège 3 représentant les associations de Consommateurs, retraités et Personnes âgées, familles, FCPE, Sport, jeunesse et éducation populaire, Environnement, Culture, Comité du Cheval, Economie sociale et solidaire, Droits de la femme et Planning familial.

Nous notons avec satisfaction que le budget 2016 du Conseil régional n'est pas un budget de transition. Il marque de façon explicite les lignes forces du lancement des nouvelles politiques régionales et assure la continuité des projets et plans déjà engagés.

C'est un budget qui souhaite rentrer dans le concret immédiatement, avec la construction en 2016 des 3 schémas régionaux, avec un plan d'urgence « Plan

Marshall » pour le bâtiment et les travaux publics. Ce budget devrait avoir un impact positif sur la croissance et l'emploi régional et parallèlement renforcer, poursuivre les actions soutenues précédemment, les modeler de façon à garder l'existant tout en accélérant leurs évolutions.

Toutefois, nous aborderons quelques points de vigilance afin que la volonté d'être immédiatement opérationnel et de rentrer dans le concret n'omette pas des champs ou des procédures importantes.

Concernant le plan en faveur de l'aménagement de l'habitat et des transports : Nous ne pouvons qu'être satisfaits de la tenue des Etats généraux du rail et de l'Intermodalité qui donneront, nous l'espérons, la parole aux différents acteurs et usagers afin de trouver des solutions concertées. L'accent donné à la rénovation de l'habitat doit permettre aux acteurs locaux de prendre toute leur part dans ce programme et favoriser la relance économique des différents territoires. Une vigilance toute particulière devra pourtant être portée à l'écoconditionnalité, notamment sociale et environnementale concernant les cahiers des charges. Les différents schémas (Air et Energie et écologique) seront de fait pris en compte mais il reste primordial d'impliquer les acteurs associatifs, dans la mise en dynamique de ces mêmes Schémas sur les territoires.

Ce budget est une opportunité pour mettre en œuvre concrètement la transition énergétique. Ne perdons pas de vue l'ensemble des objectifs liés à cette transition.

Pour poursuivre dans la transition écologique, nous notons également avec satisfaction que la gestion et la

préservation des écosystèmes aquatiques et la gestion des inondations font l'objet de deux lignes budgétaires distinctes, ce qui laisse supposer que la nouvelle compétence GEMAPI applicable en 2018 sera examinée selon deux orientations.

L'économie Sociale et Solidaire participe au développement économique de façon importante avec de nombreux emplois non délocalisables. En totalité une masse salariale brute de 5.2 milliards. On notera dans la globalité du champ de l'ESS 22 800 établissements employeurs, dont 3 000 coopératives, 930 mutuelles, 59 fondations.

En particulier, est à noter, selon le recensement du Mouvement associatif, que les associations, dans les établissements employeurs de l'ESS, de la région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées représentent tout secteur confondu 19 268 associations employeurs, soit 82% des établissements employeurs de l'ESS, 164 795 salariés soit 83% des salariés de l'ESS, en résumé 12% de l'emploi du secteur privé sur la Nouvelle Région.

Il est donc important de le reconnaître et de soutenir l'action d'animation, d'accompagnement et de mise en dynamique des réseaux. Pour ce faire, il serait souhaitable de reconnaître dans l'ensemble des champs thématiques le rôle primordial de tête de réseau et leur financement.

Le dialogue et la proximité que souhaite la Région, et nous le notons avec satisfaction, avec les acteurs de l'ESS, ne doit pas faire oublier qu'à côté du pôle Realis, des lieux ressources et d'activité, des dispositifs d'accompagnement pour la création d'entreprises de l'ESS existent déjà, en lien avec le Mouvement associatif et plus

généralement avec la CRESS. Il serait donc important que la création d'un deuxième lieu à l'ouest de la région se fasse en coconstruction avec les acteurs et les actions existantes.

Au-delà de la contribution qu'apporte ce budget 2016 aux entreprises et à l'emploi, il doit être utilisé dans les domaines qui concernent nos associations, et en particulier pour le logement social, les équipements culturels et sportifs et plus globalement au soutien à la filière sportive.

Effectivement, concernant le sport, ce secteur doit être considéré comme un secteur économique à part entière avec la diversité de ses acteurs associatifs. Les observatoires financés par la région sont aussi des outils à considérer. Il convient donc, pour mettre en place une véritable politique régionale en la matière d'avoir une vision globale des besoins régionaux, pour le développement et l'amélioration des activités physiques et sportives.

Concernant l'aide aux familles en matière d'éducation, nous partageons l'avis du CESER concernant l'harmonisation des différents aides et la nécessité avant tout d'évaluer les dispositifs en place dans les deux anciennes Régions. Il s'agira de déployer un nouveau modèle à terme tenant compte de la réalité des besoins des populations concernées : retenir le meilleur de chaque dispositif existant n'est pas nécessairement la meilleure solution.

Nous souhaitons également souligner l'effort budgétaire supplémentaire en direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Compte tenu des objectifs ambitieux fixés, la Région devra organiser très rapidement la mobilisation de tous les acteurs et veiller à une qualité des formations diplômantes qui seront engagées.

Il ne faut pas oublier d'évoquer le déploiement des écoles de la deuxième chance sur l'ensemble du territoire et notamment en milieu rural. C'est un excellent dispositif pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation.

Pour conclure, nous resterons vigilants pour que soient prises en compte l'ouverture de l'espace régional et sa déclinaison sur les territoires au champ associatif. Nous appelons de nos vœux que cette mise en dynamique créée, avec la nouvelle réorganisation et structuration des Services administratifs et techniques ainsi que le nécessaire rapprochement des structures associatives des deux anciennes régions, se fasse bien en lien avec les acteurs associatifs des territoires et qu'elle ne soit pas source d'arbitrage en leur défaveur.

Nous voterons l'avis.





**CONTRIBUTION POUR LE GROUPE FCPE**  
**Présentée par Madame Sandrine SOLIMAN**

---

Monsieur le Président du CESER,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la FCPE, je souhaite apporter des précisions sur la partie éducation de notre projet d'avis.

La FCPE regrette l'absence de toute référence à l'enseignement agricole mais salue l'initiative de tenue d'Assises de l'enseignement agricole en octobre prochain proposée par le vice-président en charge de l'agriculture M.Labarthe le 17 mai 2016 lors de la présentation du budget.

La FCPE rappelle son attachement à la création de lycées polyvalents afin de favoriser la mixité sociale.

Pour finir, le CESER semble souhaiter que l'État clarifie son organisation en fusionnant les 2 rectorats. La FCPE tient à préciser que la mise en place du CAIEN (Conseil Académique Interrégionale de l'Education Nationale) est aujourd'hui opérationnelle pour contribuer à la cohérence des politiques éducatives avec la collectivité régionale unifiée. La FCPE réaffirme à cette tribune la nécessité de maintenir les instances de concertation des 2 rectorats.

La CGT, la FSU et Solidaires s'associent à cette déclaration.



## **CONTRIBUTION POUR L'UNION REGIONALE DES CIDEF**

---

**Présentée par Madame Michèle MERCADIER**

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Beaucoup de choses ont été dites sur ce premier budget de la Nouvelle Région, qui concrétise la réelle fusion de nos deux ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Permettez-moi cependant en cette période où l'actualité, les médias et l'organisation de notre plénière ont encore démontré, si besoin était, que le chapitre de l'égalité entre les femmes et les hommes était à construire, finaliser. Nous rejetons ce que nous ne pouvons plus tolérer.

Les élus du Conseil Régional savent bien qu'il reste encore du travail pour d'une part, déconstruire les stéréotypes, prévenir les comportements sexistes, permettre et favoriser la mixité dans toutes les filières éducatives, l'accès à la formation, à l'emploi, la suppression des inégalités salariales, faciliter toutes les actions spécifiques en s'appuyant sur la loi, afin de promouvoir une véritable égalité, ce mot qui fait partie de notre devise républicaine.

Encore, à ce jour, le Haut Conseil à l'Egalité dans son rapport d'activité a noté :

- 16% d'écart de salaire entre les femmes et les hommes,
- 80% des tâches ménagères assurées par des femmes,

- 20% seulement invitées comme expertes par les médias,
- 11% seulement diplômées dans les services et technologies de l'information et de la communication et 0% au 31 décembre 2015 dans le domaine du CAC 40.

Je ne donnerai pas les derniers chiffres concernant les violences conjugales, le harcèlement sexuel et les comportements sexistes. La presse s'en fait écho tous les jours.

Afin de prendre toute sa place dans ce mouvement inéluctable vers l'égalité, le Conseil Régional a reconduit (en les ajoutant) les deux financements attribués en 2015 par les ex-régions (soit 515 000 euros).

Nous en prenons acte.

Nous savons que cela sera insuffisant pour mener de grands projets d'envergure, visibles et porteurs de changement, dans les pratiques, dans les têtes et dans la société.

C'est pourquoi nous pensons que les Associations qui œuvrent dans ce domaine peuvent par l'intermédiaire du FSE, autre que celui dédié à la Région avec l'aide financière prévue, et un accompagnement technique, ces associations sont en capacité de mobiliser des financements européens. Cela permettrait d'agir sans surcharge financière sur un budget contraint comme nous l'a rappelé notre rapporteur.

Cela permettrait que la Région est une réelle visibilité sur les actions égalité d'envergure, malgré l'atonie des finances annoncées par Mme Fita, Vice-Présidente aux finances.



**CONTRIBUTION À TITRE PERSONNEL DE  
Monsieur Gérard MATHERON  
personnalité qualifiée au titre de ses compétences  
scientifiques dans le cadre du 3ème collège**

---

Monsieur le Président du CESER,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Sans revenir sur ce qui a été dit et sans reprendre l'intégralité de la partie de l'avis qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, je tiens à faire un commentaire en tant que Président de la Commission 6.

La lisibilité internationale de nos campus est importante et doit être jugée à l'aune de la façon dont les étrangers nous perçoivent. A cet égard nous regrettons la suppression par la commission d'amendements d'une partie de l'avis émis par la commission 6 au sujet du rayonnement des métropoles universitaires. Nous y sommes attachés et serons vigilants à ce que les politiques et en particulier celles des sites, se positionnent bien comme des atouts d'une telle stratégie d'attractivité. Cette suppression s'accompagne d'un ajout sur l'enseignement à distance auquel nous adhérons, mais en l'illustrant d'un exemple sur les peintres apprentis.

Toute importante et stratégique que soit cette formation particulière, elle n'illustre qu'à la marge ce que représente une spécialisation qui sert la lisibilité internationale de nos universités. Est-il finalement judicieux de donner des exemples aussi précis dans un tel avis ?



## **CONTRIBUTION POUR L'UNEF**

**Présentée par Monsieur Arnaud ETCHEVERRIA**

---

Monsieur le Président du CESER,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Le budget de cette nouvelle région est un budget novateur qui a dû être analysé dans un délai très court. Aucune référence antérieure à un quelconque budget n'était possible et a dû solliciter l'attention et la concentration de l'ensemble des conseillers-ères.

C'est la première fois où un budget a plus de 100 occurrences sur la Jeunesse alors que le CPER de la région Languedoc Roussillon de l'année dernière ne l'évoque que 2 fois.

Cependant, cette dispersion à travers le texte amène à un problème méthodologique dans le traitement du rapport budget primitif par notre institution.

Pour cela, l'UNEF refuse de voter pour un avis qui juge ce rapport « peu précisé » sur la Jeunesse alors que toutes les actions pour cette dernière sont distillées à travers l'ensemble du texte.

Cependant, l'avis a incorporé un certain nombre de revendications et, pour cela, l'UNEF s'abstiendra sur le texte de l'avis.

L'UNEF restera vigilante à une harmonisation par le haut des dispositifs le plus rapidement possible et, notamment, le pass mutuelle pour les jeunes.

L'UNEF sera aussi vigilante à ce que l'équité dans la répartition des établissements supérieurs sur notre territoire et l'accessibilité pour tous à l'enseignement supérieur soit une priorité constante dans l'application des politiques régionales pour ce budget et les suivants.

En conclusion, l'UNEF regrette que la méthodologie n'ait pas permis de faire apparaître la transversalité des aides portées à la Jeunesse.





## VI. GLOSSAIRE

<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>AE</b>	Autorisation d'Engagement
<b>AP</b>	Autorisation de Programme
<b>AIO</b>	Accueil, Information, Orientation
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CAEN</b>	Conseils Académiques de l'Education Nationale
<b>CEP</b>	Conseil en Evolution Professionnelle
<b>CESER</b>	Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional
<b>CP</b>	Crédits de Paiements
<b>CPBR</b>	Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional
<b>CPER</b>	Contrat de Plan Etat-Région
<b>CPRDFOP</b>	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
<b>CREPS</b>	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
<b>CSTI</b>	Culture Scientifique Technique et Industrielle

<b>CTAP</b>	Conférences Territoriales de l'Action Publique
<b>CVAE</b>	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
<b>DCRTP</b>	Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle
<b>DGD</b>	Décompte Général et Définitif
<b>DGF</b>	Dotation Globale de Fonctionnement
<b>DRES</b>	Dotation Régionale d'Équipement Scolaire
<b>EI</b>	Entreprise Individuelle
<b>ENT</b>	Espace Numérique de Travail
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPLA</b>	Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole
<b>ESRI</b>	Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>FCTVA</b>	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>FARPI</b>	Fonds Académique de Rémunération du Personnel d'Internat
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
<b>FNGIR</b>	Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources
<b>FOSTER</b>	Facilitate Open Science Training for European Research
<b>FPSP</b>	Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
<b>FSE</b>	Fonds Social Européen
<b>FUI</b>	Fonds Unique Interministériel
<b>GPEC</b>	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
<b>GTEC</b>	Gestion Territorialisée des Emplois et des Compétences
<b>ICHN</b>	Indemnités Compensatoire de Handicap Naturel
<b>IFER</b>	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
<b>MCEF</b>	Maisons Communes Emploi Formation
<b>PDR</b>	Programme de Développement Rural
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociétale Entreprise
<b>SIQO</b>	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

<b>SNSM</b>	Société Nationale de Sauvetage en Mer
<b>SPRE</b>	Service Public Régional de l'Eau
<b>SPRO</b>	Service Public Régional de l'Orientation
<b>SRCAE</b>	Schéma Régional Climat Air Energie
<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
<b>SRDEII</b>	Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
<b>SRESRI</b>	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>TICPE</b>	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>ZIFMAR</b>	Zone Industrielle Fluvio-Maritime







## VII. ANNEXES

### VII.1. Informations générales et financières (ratios)

Le CESER ne peut procéder à l'analyse budgétaire des ratios en l'absence des ratios équivalents pour l'année 2015.

Cette analyse sera mise en œuvre à l'occasion de l'avis du CESER sur le prochain budget régional.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	5 827 627	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	298,29
2	Produit des impositions directes / Population	88,08
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	373,73
4	Dépenses d'équipement brut / Population	185,75
5	Encours de la dette / Population (2)	260,91
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	72,48
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	15,81%
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	83,05%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	49,70%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	69,81%

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

## VII.2. Annexes concernant les éléments budgétaires – Commission n°3 « Agriculture, Agroalimentaire, Forêt, Bois »

L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et les fonds FEADER destinés à l'agriculture sont intégrés dans la priorité 2 de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées 2016 concernant le développement économique pour les entreprises et l'emploi.

Budget Primitif 2016	AP / AE	Crédits de paiement
Industrie, Grands Groupes et services aux entreprises	140 301 000 €	130 350 000 €
Economie de proximité	14 823 000 €	15 266 400 €
Agriculture, agro-alimentaire et viticulture	49 569 000 €	47 924 500 €
Agriculture FEADER	499 888 000 €	324 472 000 €
Economie touristique et thermalisme	31 188 000 €	38 792 000 €
Méditerranée	36 176 000 €	57 545 400 €
<b>Total</b>	<b>771 945 000 €</b>	<b>614 350 300 €</b>

L'agriculture, l'agroalimentaire et la viticulture constituent le premier secteur économique de la Région. La Région accompagne son développement dans le cadre d'une politique volontariste d'aide aux exploitations agricoles (12,5 millions d'Euros en 2016), aux entreprises agroalimentaires (8,5 millions d'Euros en 2016) et à la filière bois. Il s'agit d'une approche amont/aval pour améliorer la création de richesse et la valeur ajoutée y compris par le biais d'actions collectives d'animation des filières et de promotion des produits (9,7 millions d'Euros en 2016), avec une attention particulière aux productions

bio qui connaissent une dynamique de développement exceptionnelle dans la région. Certaines filières comme l'agroalimentaire, présentent une masse critique en région et sont bien structurées, d'autres, comme la filière bois, moins structurées, présentent des perspectives de marché à fort enjeu territorial, notamment pour l'emploi local.

L'objectif est de favoriser la croissance et la structuration des filières régionales avec des leviers comme l'innovation, la performance, le financement et l'export.

- Détail du budget agriculture, agroalimentaire et viticulture en Autorisation de Programme (AP) et Autorisation d'Engagement (AE) et ventilation des Crédits de Paiement (CP) en investissement et fonctionnement pour 2016

	<b>AP / AE</b>	<b>CP</b>	<b>CP Investissement</b>	<b>CP Fonctionnement</b>
Agriculture	49 569 000 €	47 924 500 €	26 380 000 €	21 544 500 €
FEADER	499 888 000 €	324 472 000 €	40 252 500 €	284 219 500 €

- Le tableau détaillé du Budget primitif par Commissions sectorielles et programmes budgétaires, détaille les financements de la Commission 3 « Agriculture, Agro-Alimentaire et viticulture.

Il distingue les programmes budgétaires spécifiques aux anciennes Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et les propositions de programmes communs, en

investissement et en fonctionnement, avec FEADER et hors FEADER.

Avis sur le Budget Primitif 2016  
de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

---

**Commission 3 : Agriculture, Agro-Alimentaire et viticulture**

INVESTISSEMENT	TOTAL BP 2016	
PROGRAMMES BUDGETAIRES	AP	CP
<b>MONTPELLIER</b>		
Conv FEI Ingénierie Fin. FEADER	0	2 775 000
<b>TOULOUSE</b>		
Agriculture biologique - Plan BIO	1 200 000	100 000
<b>PROPOSITION PROGRAMMES COMMUNS</b>		
Investissements collectifs en CUMA	2 750 000	2 800 000
Investissements/Modernisation Exploitations Elevage Productions animales	7 175 000	5 750 000
Investissements/Modernisation Exploitations Productions végétales	1 050 000	1 000 000
Développement des exploitations agricoles Diversification Transformation	1 670 000	1 460 000
Accompagnement des entreprises agro-alimentaires	8 500 000	7 240 000
Forêt-Filière Bois	2 600 000	2 055 000
Installation	1 500 000	2 200 000
Plan de crise aviaire	3 000 000	1 000 000
FEADER	73 788 000	40 252 500
<b>TOTAL INVESTISSEMENT HORS FEADER</b>	<b>29 445 000</b>	<b>26 380 000</b>

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP 2016	
PROGRAMMES BUDGETAIRES	AE	CP
<b>MONTPELLIER</b>		
Recherche expérimentation diffusion innovation	817 000	865 000
Contrat de filière Fruits et Légumes	128 000	123 000
Groupement d'employeurs	90 000	130 000
Accompagnement des entreprises agro-alimentaires	1 200 000	1 040 000
Contractualisation partenariale	1 825 000	1 850 000
<b>TOULOUSE</b>		
Agriculture et ruralité	2 340 000	2 562 000
<b>PROPOSITION PROGRAMMES COMMUNS</b>		
Agriculture Biologique	969 000	947 000
Installation	1 375 000	1 252 000
Forêt-Filière Bois	675 000	590 000

Avis sur le Budget Primitif 2016  
de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

---

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL BP 2016</b>	
<b>PROGRAMMES BUDGETAIRES</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
Soutien de crise et prévention de risques	1 000 000	1 120 000
Promotions-Qualité-Salons	7 355 000	9 300 000
	1 950 000	1 467 500
	400 000	298 000
FEADER	426 100 000	284 219 500
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT HORS FEADER</b>	<b>20 124 000</b>	<b>21 544 500</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>29 445 000</b>	<b>26 380 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 124 000</b>	<b>21 544 500</b>
<b>TOTAL COMMISSION HORS FEADER</b>	<b>49 569 000</b>	<b>47 924 500</b>

D'une manière générale, le budget 2016 de la Région pour ce secteur, prévoit :

- Un soutien et un accompagnement renforcé aux exploitants agricoles touchés par une crise de l'élevage sans précédent (économique et/ou sanitaire),
- Un budget offensif d'aide à l'investissement contribuant notamment au Plan Marshall pour le BTP (immobilier d'entreprises agroalimentaires, bâtiments d'élevage, etc.),
- La mobilisation de 500 millions d'Euros de FEADER en 2016, comme effet levier pour les acteurs économiques des filières agricoles, agroalimentaire et de la filière bois dans le cadre du programme de Développement Rural (PDR), et notamment par la mise en place d'un outil de garantie bancaire en faveur des exploitations et des entreprises



agroalimentaires et bois, le fonds FOSTER (PDR LR).

De même, la Région poursuivra en 2016 :

- son aide à la filière bois au travers du Fonds Régional Carbone (PDR MP) et son extension expérimentale sur l'ensemble du territoire,
- son soutien aux producteurs sous signe officiels de qualité et à la filière bio,
- le développement des circuits courts et l'approvisionnement local des restaurants scolaires et des structures collectives visant à resserrer les liens entre le producteur et le consommateur,
- son action de promotion des produits agricoles, avec un soutien renforcé sous la marque Sud de France (notamment à l'export), en complémentarité avec la bannière Sud-Ouest de France.

Enfin, la Région apporte un soutien spécifique aux exploitations et aux entreprises avicoles touchées par la crise d'influenza aviaire, avec une première enveloppe de 4 millions d'Euros pour des mesures d'urgence

- En 2016, la Région met en place une convergence des dispositifs de soutien à l'agriculture, l'agroalimentaire et à la filière bois pour permettre un accompagnement cohérent sur l'ensemble du territoire régional des projets de développement de ces filières. Ce sont donc 8 programmes communs en investissement et 5 en fonctionnement qui sont proposés au Budget primitif 2016, avec les mesures suivantes :
  - Le soutien à l'installation en agriculture pour accompagner l'installation de façon complémentaire à la Dotation Jeunes Agriculture soutenue par le FEADER (soit 2,75 millions d'Euros d'AP/AE en 2016 en complément du FEADER),
  - Le soutien à la compétitivité des exploitations dans un cadre collectif et individuel, qui comprend :
    - Le développement des investissements collectifs en CUMA avec 2,75 millions d'Euros en 2016 majoritairement en cofinancement avec le FEADER (mutualisation des moyens et économie d'échelle qui permet notamment de financer les investissements collectifs et la création de hangars).
    - Le soutien aux Groupements d'Employeurs (GE) qui favorise la création d'emplois mutualisés (90 000

€ d'AE en 2016 sur l'ex-territoire du Languedoc-Roussillon),

- Le soutien à la modernisation, à l'adaptation et à la compétitivité des exploitations agricoles avec des investissements :
  - pour la modernisation des exploitations d'élevage et des productions animales (adaptation de la filière à son environnement et aux besoins des marchés et renforcement de la durabilité dans une logique de transition écologique : 7,175 millions d'Euros d'AP, majoritairement en cofinancement avec le FEADER)
  - pour la modernisation des exploitations de productions végétales (ateliers de stockage, rénovation de châtaignier, plantation et rénovation de truffières avec en 2016, 1,05 millions d'Euros d'AP, majoritairement en cofinancement avec le FEADER),

- en faveur de la transformation des productions agricole et de la diversification des activités agricoles avec des partenariats touristiques entre différents acteurs, soit en 2016, 1,67 millions d'Euros d'AP, avec un cofinancement FEADER (mobilisation des deux PDR pour le cofinancement des aménagements et des investissements liés à la transformation et à la commercialisation des produits à la ferme),
  - et un soutien exceptionnel dans le contexte de la crise aviaire, pour faire face notamment à l'urgence des investissements issus de l'arrêté national de biosécurité. Ces aides, ainsi que des interventions exceptionnelles complémentaires pourront mobiliser du FEADER, après révision des PDR.
- Le soutien à la compétitivité des entreprises agro-alimentaires de la première et seconde transformation (accompagnement des projets des entreprises avec une vision stratégique par un soutien aux investissements matériels et

- immatériels), avec en 2016, un montant de 8,5 millions d'Euros d'AP.
- Le soutien au développement de la forêt (2ème région forestière de France) et de la filière bois :
    - o gestion, exploitation, renouvellement et protection de la forêt et accompagnement des entreprises de première (scieries) et de seconde transformation,
    - o soutien et développement de la filière en accompagnant les stratégies locales de développement et les structures professionnelles pour aider à l'innovation et à la structuration de la filière, avec en 2016 3,275 millions d'Euros d'AP/AE, plus 5,1 millions d'Euros de FEADER pour les investissements en faveur de la forêt et des crédits FEDER pour le soutien aux entreprises sur l'ex- territoire Midi-Pyrénées,
  - Un dispositif unique en France de garantie bancaire pour les projets des exploitations agricoles et des entreprises agro-alimentaires et de la filière bois. Il s'agit d'accompagner exploitations et entreprises de ces secteurs grâce à la mobilisation de FEADER dans le cadre du PDR LR, en contrepartie des crédits

de la Région : fin 2016, un fonds de 15 millions d'Euros sera opérationnel pour accompagner près de 60 millions d'Euros d'investissement.

- Le soutien à l'agriculture biologique, aux filières de qualité et à la promotion des produits agricole,
  - (2,17 millions d'Euros d'AP/AE en 2016 pour le développement de la filière bio et les actions collectives d'animation ou de recherche expérimentation),
  - aux filières de qualité et à la promotion agricole (9,7 millions d'Euros pour favoriser l'émergence et la pérennisation des signes officiels de qualité sur le territoire régional et la promotion des produits agricoles sur le marché intérieur et à l'export avec la marque Sud de France en complémentarité avec la bannière Sud-Ouest de France).
- Le soutien aux actions de recherche et d'expérimentation pour améliorer la performance économique, l'adaptation au changement climatique, des pratiques plus respectueuses de l'environnement et l'amélioration de la dimension sociale et sociétale des activités des exploitations et des entreprises du secteur (817 000 € d'AE en

2016, en partie cofinancé par le FEADER),  
avec des soutiens :

- aux actions collectives des structures agricoles et à la contractualisation partenariale dans une logique de développement des filières agricoles (128 000 € d'AE en 2016, notamment sur l'ex-territoire Languedoc-Roussillon),
- au Contrat de filière Fruits et Légumes : poursuite de ce contrat qui a permis d'accompagner la filière sur l'ex-territoire Languedoc-Roussillon (adaptation aux conditions du marché et aux conditions d'accès aux consommateurs, restructuration des organisations de producteurs), avec en 2016, 128 000 € d'AE, notamment en réponse à la crise de la salade,
- au Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional (CPBR) et aux races locales : le CRPBR est une initiative de la Région pour l'inventaire et la conservation d'espèces, de variétés végétales et de races animales en vue, notamment de leur valorisation. L'animation et la coordination du Conservatoire sont développées en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture. De

même, il est nécessaire de soutenir les programmes de gestion spécifiques qui constituent le socle de développement des filières animales.